

VRS

La Vie de la recherche scientifique

n° 389
mai/juin/juillet
2012

Prix au numéro : 8€



Sciences

Cultures

Et dire que le beau canapé en cuir de maman a fini à la benne... Tout ça à cause d'une canalisation qui a lâché, juste le week-end où je n'étais pas là. Et comme je n'ai pas un salaire mirobolant, je me voyais déjà racheter un pauvre clic-clac. Heureusement, je suis à la MAIF. Grâce à mon contrat habitation, j'ai pu racheter un aussi beau canapé. Et en plus, ma mère a insisté pour m'offrir les coussins assortis.

Floriane - Documentaliste à Ivry.



ASSURANCE HABITATION « RAQVAM »
Réalisez un devis personnalisé en quelques clics sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT.

Peser ensemble pour le service public

Une série de concertations s'ouvre dès juillet. En ce temps de crise économique, sociale et environnementale, la Conférence sociale doit faire émerger des solutions pour la population, notamment pour les plus fragiles. Dans le même temps, la préparation de la loi sur la programmation de l'École a été lancée et certaines de ses thématiques (formation des enseignants, articulation lycée-université, place des pratiques réflexives et créatives de la recherche...) impliquent l'enseignement supérieur et la recherche, donc interagissent avec la prochaine loi d'orientation annoncée par la nouvelle ministre.

Alors que la rentrée universitaire se prépare, nos demandes d'urgence (dénonciation des contrats État-IDEX, suspension des sociétés d'accélération du transfert de technologie, maintien des CDD dans l'emploi...) sont toujours posées avec une extrême acuité. L'enseignement supérieur et la recherche ne peuvent être écartés de la création d'emplois et de moyens d'urgence. Il n'est pas pensable qu'établissements et laboratoires soient laissés à leurs difficultés financières, qui amènent certains à de lourdes décisions – gels d'emplois, refus de congés pour recherches ou conversions thématiques, augmentation du nombre d'étudiants en TD... Au risque d'hypothéquer durablement des pans entiers de formation et de recherche, notamment en LLSHS (lettres, langues, sciences humaines et sociales).

Les annonces budgétaires du Premier ministre prévoient 7,2 milliards liés à de nouvelles recettes pour l'essentiel issues des bénéfices des entreprises et des contribuables les plus aisés. Mais la faible augmentation du SMIC, le gel du point d'indice des fonctionnaires viennent obérer les réponses attendues d'augmentation du pouvoir d'achat. Les Lettres de cadrage portent la marque de la rigueur budgétaire : la stabilité globale des effectifs et la baisse des dépenses de fonctionnement de 15 % – sauf Éducation, Justice et Police – portent préjudice au service public, au renforcement des solidarités...

Annoncées pour les cinq prochains mois par Geneviève Fioraso lors du lancement du débat pour la refondation de l'École, les Assises doivent être en capacité de répondre aux attentes de la communauté universitaire et scientifique, et de la société. Le processus d'assises, aux contours encore flous, doit être ouvert à la représentation des établissements, des organisations syndicales en tenant compte de leurs poids respectifs, et à toute la société civile. Un comité de pilotage indépendant du gouvernement doit être constitué sans délai.

La communauté universitaire et scientifique attend des signaux forts de rupture avec les politiques antérieures. De l'engagement de chacun, de la capacité de tous rassemblés à construire les rapports de force, dépendra notre capacité à peser. ■



Le 02 juillet 2012

Stéphane Tassel →
Secrétaire général du SNESUP-FSU

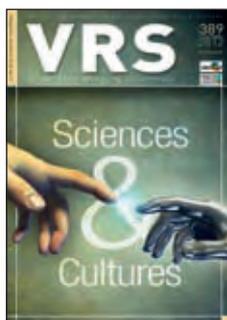
Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex
Tél. : 01 45 07 58 70. Fax : 01 45 07 58 51
Courriel : sncs@cnrs-belleuve.fr
www.sncs.fr



Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis. 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10. Fax : 01 42 46 26 56
Courriel : accueil@snesup.fr
www.snesup.fr



→ **Directeur de la publication:** Patrick Monfort → **Directeur délégué:** Jean-Luc Mazet → **Rédacteurs en chef:** Chantal Pacteau et Gérard Lauton → **Comité de programmation:** Les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP → **Ont participé à ce numéro:** Henri Audier, Gilles Boëtsch, Étienne Bustarret, Michel Blay, Jean-Paul Demoule, Roland Gori, Baudouin Jurdant, Jean-Luc Le Bras, Gérard Lauton, Frédéric Maguet, Jean-Louis Martinand, Patrick Monfort, Marc Neveu, Chantal Pacteau, Monique Sicard, Sébastien Soubiran, Laurent Trémel, Stéphane Trois Carrés → **Secrétaire de rédaction:** Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste:** Stéphane Bouchard → **Couverture:** ©Andrea Danti/Fotolia.com → **Impression:** Imprimerie SENPQ. 35 rue Victor-Hugo 93500 Pantin → **Routage:** Improfi → **Régie publicitaire:** Com d'habitude publicité. 25 rue Fernand-Delmas, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 0555 24 14 03. Fax : 0555 18 03 73. Contact: Clotilde Poitevin-Amadiou (www.comdhabitude.fr, contact@comdhabitude.fr) → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le **SNCS-FSU**, 1 place Aristide-Briand 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70 — Fax : 01 45 07 58 51 — sncs@cnrs-belleuve.fr. **Commission paritaire:** 0414 S 07016. **ISSN:** 0755-2874. **Dépôt légal à parution.** Prix au numéro : 8 euros — Abonnement annuel (4 numéros) : 25 euros (individuel), 50 euros (institutionnel).

→ **Éditorial** p. 03

Peser ensemble pour le service public Stéphane Tassel

→ **Actualités** p. 06

Le in et le off de Rio + 20 : économie verte contre développement écologiquement durable et socialement juste
Marc Delepouve, Patrick Monfort, Chantal Pacteau p. 06

Loi-cadre, Assises, mesures immédiates : cap sur des changements effectifs !
Henri Audier, Marc Neveu p. 08

Comité national de la recherche scientifique : l'évaluation collégiale, un atout pour la recherche française
Étienne Bustarret p. 10

Réorganisation collégiale de la recherche à la Libération : une ordonnance très actuelle pour guérir du dirigisme managérial
Michel Blay p. 12

Enseignement supérieur et recherche : les mesures immédiates indispensables
Henri Audier p. 14

→ **Sciences & Cultures** p. 15

Savoir, science, culture
Roland Gori, Chantal Pacteau p. 16

La science : une culture ?
Baudouin Jurdant p. 18

De la chronophotographie de Marey au cinéma des frères Lumière : renouer avec la dimension culturelle de la science
Monique Sicard p. 20

« Démocratie culturelle » : un possible renouveau par la voie de l'anthropologie ?
Frédéric Maguet p. 22

Archéologie dénigrée : les mythologies de nos origines
Jean-Paul Demoule p. 24

« Races » et racisme : un usage forgé dans les contextes scientifiques et idéologiques du XIX^e siècle
Gilles Boëtsch p. 26

Du jeu de l'oie aux jeux vidéo : les jeux comme reflets de la culture
Laurent Trémel p. 28

Cultures techniques dévalorisées : pour une technicité « cultivée »
Jean-Louis Martinand p. 31

Déficit d'accès à la culture pratique : pour un nouvel alphabétisme
Gérard Lauton p. 34

L'enseignement artistique supérieur dans la galaxie universitaire : quel statut pour les enseignants artistes ?
Stéphane Trois Carrés p. 36

Valorisation du patrimoine universitaire : les universités en quête d'identité investissent le champ culturel
Sébastien Soubiran p. 38

→ **Zoom** p. 40

Institut français du Sénégal : partage des cultures et compréhension mutuelle Jean-Luc Le Bras

→ **Abonnement/adhésion** p. 42

Votre vocation
fait votre fierté,
la nôtre est de vous assurer.



1^{er} assureur des agents des services publics avec 3 millions de sociétaires, la GMF vous accompagne dans votre vie personnelle et professionnelle. Assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne, nous en faisons toujours plus pour vous offrir des solutions adaptées à chacun de vos besoins.

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le **0 970 809 809** (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur **www.gmf.fr**



Assurément Humain

LE IN ET LE OFF DE RIO + 20

Économie verte contre développement écologiquement durable et socialement juste

Si la déclaration finale du Sommet de la Terre prêche pour une « économie verte », le mouvement social et syndical international en appelle à un système économique différent pour un avenir durable, juste et démocratique qui passe par l'élévation du niveau éducatif et l'élargissement des champs de la connaissance.

Marc Delepouve. Membre du Secrétariat national du SNESUP-FSU.

Patrick Monfort. Secrétaire général du SNCS-FSU.

Chantal Pacteau. Secrétaire générale adjointe du SNCS-FSU.

Côté Nations unies...

Il y a 40 ans, à Stockholm, s'est tenu le premier Sommet de la Terre à l'issue duquel était créé le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE). Un an auparavant, en 1971, avaient été lancées deux organisations mondiales indépendantes de défense de l'environnement, les Amis de la Terre et Greenpeace. La conscience d'une nécessaire responsabilité collective à l'égard des impacts de l'activité humaine sur l'environnement connaissait alors un développement rapide, à la mesure de la situation.

Mais dans le même temps, le système capitalisme commençait sa transformation vers le néolibéralisme, avec son corollaire, la relégation des questions environnementales et sociales en sujets secondaires. La réponse à la crise des années 1970 donnée par les néolibéraux a notamment été la mise en place dès les années 1980 du chômage structurel, à l'aide d'une part, d'une politique monétariste de taux d'intérêt élevés et d'autre part, de la mise en compétition exacerbée des territoires (liberté de circulation des capitaux, développement sans limite du

Assemblée syndicale internationale sur le travail et l'environnement de Rio

Les 11, 12 et 13 la Confédération syndicale internationale (CSI), la fondation Sustainlabour et la Confédération syndicale des Amériques organisaient à Rio la 2^e Assemblée syndicale sur le travail et l'environnement. Il s'agissait de rédiger une résolution¹ qui a été transmise au Sommet de la Terre et a servi de base commune aux syndicats dans leur rencontre avec les délégations officielles de leur pays respectif.

En une décennie, l'intégration des questions environnementales dans les analyses et les propositions du syndicalisme international est spectaculaire. Toutefois, face aux urgences que présente la détérioration de l'environnement, ne s'agit-il pas d'un simple retard comblé ? Encore faut-il que les syndicats, seule force sociale organisée à l'échelle mondiale, intègrent réellement ces questions dans leur activité nationale, avec l'ensemble de leurs militants. C'est ce à quoi se sont engagées les organisations syndicales.

Emplois verts, fonds de financement globaux, droits sociaux de base universels, taxations des transactions financières, fiscalité redistributive, conventions collectives, sécurité et santé au travail, les questions sociales et environnementales sont intégrées dans l'exigence de l'indispensable transition. L'éducation n'est pas oubliée.

À la suite des interventions des représentants du SNCS et de la FSU² (invités et non membres de la CSI), la recherche initialement absente a été introduite dans la résolution de conclusion. « *Les politiques publiques sont appelées à promouvoir la recherche, et les gouvernements à financer sur des fonds publics une recherche publique qui contribue à l'objectif de soutenabilité à long terme, construite de façon démocratique et avec une participation sociale* ». Les chercheurs ont été intégrés à la liste des groupes avec lesquels les syndicats se sont engagés à développer les alliances dans leur lutte pour un modèle de développement alternatif pour nos sociétés.

1. La « société civile » était bien représentée avec 2 plus de 2000 représentants des organisations non gouvernementales, tandis que près de 20 000 personnes assistaient au Forum des ONG qui se tenait parallèlement au Sommet. 2. rio20.net/fr/events/sommet-des-peuples-pour-la-justice-sociale-et-environnementale

libre-échange). L'environnement devenait ainsi un luxe que la guerre économique et le « *combat contre le chômage* » ne pouvaient prendre en considération.

La dégradation de l'environnement s'accélérait, la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement réunissait 110 chefs d'États et de gouvernements et 178 pays en juin 1992 à Rio de Janeiro¹. Lors de ce Sommet « de la planète Terre », était adopté un texte fondateur de 27 principes sur le « *développement durable* », intitulé « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ». Les États s'y engageaient à l'« *élimination de la pauvreté* » et à « *coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre* », ainsi qu'à « *réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables* ». Un programme d'action, appelé Action 21 (*Agenda 21* en anglais) était adopté, qui listait plus de 2 000 recommandations pour la mise en œuvre concrète des principes de la déclaration.

... l'environnement comme nouvelle source de profits

Mais le ver était dans le fruit, avec un douzième principe qui énonçait que « *les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux* ». Enfin, et surtout, aucune institution multilatérale n'était dotée du pouvoir de rendre contraignante l'application de ces principes.

Il faut rappeler ici que le cycle d'Uruguay s'était ouvert six ans auparavant, avec pour objectif un accord international de libéralisation par étapes et sans fin des échanges commerciaux. Il sera conclu au printemps 1994 par la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dotée d'un Organe de règlement des différends (ORD) au pouvoir contraignant. Le premier janvier 1995, l'OMC entrait en vigueur, ce qui intensifia la guerre économique au détriment de la capacité d'action des États, y compris en matière de protection de l'environnement. Le primat du commerce affirmé, la déclaration de Rio était enterrée.

En ce mois de juin 2012, le Sommet de la Terre, dont l'édition est décennale, était de retour à Rio. La dégradation de l'environnement s'est accélérée dangereusement. Le risque d'un emballement climatique menace, la biodiversité décroît rapidement, les pollutions marines s'aggravent et les déchets de tous ordres s'amon-

cellent... Les affrontements entre États et la domination des dogmes néolibéraux n'ont pas permis de sortir du modèle des marchés. Sans surprise, l'orientation de la déclaration finale de ce Sommet est le néolibéralisme vert, sobrement appelé « économie verte », qui signe la soumission aux entreprises multinationales – qui exerce une influence déterminante sur les négociations – et à leur quête de spéculation et de profits (marchés de droits à polluer, brevets sur les technologies vertes...).

Côté mouvement international syndical et environnemental

Tout ne se passait pas dans les enceintes onusiennes. Car en marge de ce sommet Rio + 20, se déroulait le Sommet des Peuples pour la justice sociale et environnementale (Peuples et citoyens, leurs réseaux et organisations)² et les syndicats se retrouvaient lors d'une Assemblée syndicale internationale (*cf. encadré*). Là était le ferment d'une vision pour une transition vers un avenir durable, juste et démocratique.

Un manifeste des peuples pour la durabilité³ a été rédigé, qui en appelle à un système économique différent, à un rapport renouvelé de l'homme à son environnement et de nouvelles approches de l'éducation... Quant à l'Assemblée syndicale, elle exprime sa « *conviction que notre modèle actuel de production et de consommation, guidé par le profit, est source d'inégalités sociales et de dégradation de l'environnement et doit être remplacé si nous voulons garantir un développement réellement durable* ». Elle affirme « *qu'il est nécessaire de garantir que les biens communs et les ressources naturelles et énergétiques soient et restent de propriété publique et que leur préservation et leur administration soient publiques et sous contrôle social* ». Elle s'engage « *à utiliser leur capacité organisationnelle et leur expérience issue des luttes du passé afin de former un mouvement puissant et organisé à l'échelle mondiale, de sorte à veiller à ce que les gouvernements et les entreprises, réticents à agir, prennent les mesures appropriées pour s'attaquer au changement climatique et le stopper* ».

La nécessité pour atteindre ces objectifs sociaux, environnementaux, démocratiques et culturels, de renforcer le niveau éducatif et d'élargir le champ des connaissances est évidente pour tous. Les syndicats sont très explicites quant au besoin d'une recherche publique et indépendante. Un développement écologiquement durable et socialement juste passe par une refondation de la recherche. ■

3. www.mediatorre.org/international/actu_20120623155457.html 4. Déclaration : www.ituc-csi.org/resolution-2nde-assemblee.html?lang=fr
5. www.fsu.fr/Sommet-de-la-Terre-de-Rio-analyses

LOI-CADRE, ASSISES, MESURES IMMÉDIATES

Cap sur des changements effectifs !

L'urgence de rompre avec « 10 ans de réformes au bulldozer » requiert une nouvelle donne de concertation impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées par l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), pour une élaboration collective avec le temps nécessaire. Mais les urgences d'un paysage profondément malmené appellent des mesures immédiates.

Henri Audier. Bureau national du SNCS.
Marc Neveu. Secrétariat national du SNESUP.

La nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR), Geneviève Fioraso, a plusieurs fois affirmé sa volonté « de renouer le dialogue, de retrouver la confiance », que ce soit au CNESER ou au conseil scientifique du CNRS, ou encore lors de son entrevue avec le SNESUP et le SNCS. À cette occasion, la ministre a confirmé que la loi-cadre sur l'enseignement supérieur et la recherche serait préparée par un processus d'assises à l'automne.

Cette loi nécessite un travail d'ampleur associant la communauté scientifique et universitaire et les étudiants – son périmètre embrasse les lois *Pacte pour la recherche* et *LRU*, donc l'ANR, l'AERES, les PRES, les alliances, les Idex et autres procédures du Grand emprunt, les décrets statutaires, CNU...

Nos organisations prendront part au travail. Il importe cependant d'en clarifier les objectifs, le cadre et le calendrier. Il faut allier deux exigences :

Agence nationale de la recherche

Supprimer l'ANR, réaffecter les fonds, exiger des alternatives

La suppression de l'Agence nationale de la recherche (ANR) est un des éléments de rupture profonde avec les politiques précédentes qui doivent figurer dans une nouvelle loi-cadre, négociée avec l'ensemble de la communauté universitaire et scientifique, abrogeant le Pacte pour la recherche et la loi LRU.

Nous exigeons la réaffectation à la MIREs des fonds de l'ANR et l'attribution de ces fonds aux laboratoires et aux équipes sous la forme de crédits de base. Le financement par crédits de base est le seul qui permette la création de postes de recherche statutaires (fonctionnaires d'État) selon un plan pluriannuel, par opposition au recrutement précaire généré par les financements sur projet. Les crédits de base doivent être également abondés par le reversement du Crédit impôt recherche (CIR), qui sert uniquement à augmenter la trésorerie d'entreprise sans contrepartie de l'augmentation de l'effort de recherche.

La puissance publique doit pouvoir fixer des priorités scientifiques par le biais de financements complémentaires sur appels d'offres, gérés par les établissements ou les organismes. Ils doivent rester marginaux, en vue de soutenir des projets transversaux ou émergents.

Au-delà des réaffectations de fonds pour la seule recherche, il faudra au moins 1,5 milliard *de plus* par an pour l'ESR public si l'on veut donner les moyens au service public d'accomplir réellement ses missions : assurer la réussite d'étudiants en nombre plus important notamment en licence, garantir le fonctionnement des universités souvent en déficit budgétaire, recruter mille enseignants-chercheurs supplémentaires dès 2012 et prévoir un plan pluriannuel de recrutement, réorienter les flux financiers pour assurer un réel maillage territorial mis à mal par les Idex, résorber la précarité dans l'ESR, etc.

- Consacrer le temps nécessaire à la refonte profonde des dispositifs législatifs actuels, pour rompre avec les politiques menées ces dernières années.
- D'ici là, un certain nombre de nos questions, auxquelles la ministre n'a apporté aucune réponse précise, devront être considérées et donner lieu à des engagements qui ne sauraient attendre une loi-cadre en 2013 au vu de la situation explosive dans nos établissements : par exemple, le dégel d'emplois et un collectif budgétaire sont une urgence pour l'ESR, ses personnels et les étudiants.

Les objectifs

Remplacer le Pacte de la recherche et la LRU (donc l'ANR, l'AERES, les Idex...) suppose une tout autre conception du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche : accroissement du niveau de culture, des connaissances, des qualifications, démocratisation sociale, retombées économiques et sociales de la recherche, débouchés des étudiants et des docteurs. Ces enjeux concernent, bien sûr, la communauté scientifique et universitaire, mais au-delà tout le pays, avec ses diverses composantes, qu'il nous faut associer au dialogue.

Le cadre

Les assises ne doivent pas être directement pilotées par le gouvernement, rendant la consultation purement formelle alors que des décisions seraient déjà prises ou déjà préparées. À l'inverse, les assises ne peuvent être autogérées par la seule communauté de l'ESR parce que le gouvernement ne se sentirait en rien engagé par les conclusions issues d'une telle configuration. Par ailleurs, le dialogue entre la communauté et la « société civile » serait plus difficile à organiser, et perdrait sans doute de sa crédibilité.

La seule solution est donc de créer un comité d'organisation indépendant, où seraient représentés non seulement les organisations de l'ESR publics, les étudiants, la recherche privée, mais aussi tous ceux qui sont intéressés par les retombées des formations supérieures et de la recherche : entreprises, parlementaires, élus, confédérations syndicales, associations... Après les consultations des organisations par le ministre, il appartiendra à une conférence nationale, en présence des forces représentatives,

de discuter la composition du Comité d'organisation ainsi que les principes de déroulement des assises.

Le déroulement

Pour s'en tenir aux principes, deux aspects semblent importants : sans verrouiller les thèmes, il serait bien, notamment pour faciliter la synthèse, que la discussion soit cadrée nationalement sur quelques thèmes larges répondant à la définition d'un service public national de l'ESR, en y incluant les priorités du gouvernement – par exemple, la priorité à la réussite en premier cycle.

Les assises peuvent se dérouler alors en deux phases. La première, locale, sur des territoires liés aux sites de l'ESR (c'est-à-dire territoire, région, PRES ou autres), permettant à la fois une expression au plus près des acteurs de l'ESR sur les thèmes précités et un « brassage » des types d'établissements, des disciplines, ou des catégories. La seconde, nationale, qui discuterait le rapport proposé par un Comité de rédaction, composé du Comité d'organisation élargi à un ou deux représentants par Assises locales.

La durée

Le périmètre de la loi-cadre impliquant la loi Pacte pour la recherche et la loi LRU, il importe de consacrer le temps nécessaire à une réflexion approfondie sur les dispositifs remplaçant le cadre législatif actuel. Nous n'avons que trop souffert d'une politique où l'urgence était érigée en argument définitif pour imposer des choix rejetés par la communauté. Cela n'obère en rien les nécessaires mesures urgentes que le gouvernement doit prendre pour affirmer sa volonté de remplacer les structures, les modes de financement et les finalités de l'ESR (*cf. encadré*).

La question du rythme de rattrapage des financements de l'ESR est une autre question qui nécessite de connaître les résultats de l'audit des finances publiques, ainsi que celui sur les Initiatives d'excellence pour mesurer l'ampleur de l'effort financier à consentir. La patience du milieu scientifique sera fonction de la nature et de l'ampleur des premières mesures, notamment du redéploiement de crédits ANR ou du CIR pour financer les établissements ou commencer à résorber la précarité d'emploi qui sévit de façon insupportable. La communauté de l'ESR attend des changements effectifs maintenant ! ■

COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

L'évaluation collégiale, un atout pour la recherche française

Le chantier du changement dans la recherche scientifique ne saurait se borner à corriger les excès les plus visibles de la politique précédente. Il doit être à la hauteur de l'ampleur des dégradations à réparer et des ambitions à réaliser.

Étienne Bustarret. Président sortant de la Conférence des présidents de sections du Comité national (CPCN).

Le renouvellement des membres des sections et commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique est l'occasion de réaffirmer que l'évaluation suivie et transparente pratiquée à l'échelle nationale et l'effort collégial de prospective fourni par les instances nationales représentatives de la communauté académique sont des atouts pour la recherche française. La marginalisation de ces instances a été une erreur.

Le système français recrute à temps plein et pour une durée longue des chercheurs souvent en tout début de carrière et sur des profils généralement ouverts. C'est un dispositif exceptionnel qui permet d'attirer de nombreux jeunes talents étrangers – environ 30 % des recrutements. Mais il n'est stable et cohérent que si ces chercheurs permanents s'insèrent dans un environnement collectif et collaboratif structuré et reconnu, le plus souvent une unité mixte de recherche (UMR).

Réparer les dégâts, promouvoir de tout autres valeurs

La réduction des moyens récurrents attribués aux UMR et l'attribution de primes individuelles « au mérite », ou de « bourses » (ERC) ou de projets (ANR) à des individus ou à des consortiums d'équipes interlaboratoires ont mis en péril cet équilibre remarquable. Elles ont généré puis entretenu



de nombreux postes précaires, alors que les débouchés universitaires se tarissent pour dix ans et que le CNRS envisage de ne plus préserver le nombre de ses emplois.

Nous souhaitons que les structures, les responsabilités et les valeurs qui ont été remises en cause pendant la mandature écoulée (continuité thématique du CNRS, représentativité des instances, unité mixte de recherche (UMR), évaluation des unités de recherche, diversité du recrutement...), soient rétablies dans la période à venir. Nous demandons que les nouvelles valeurs qui ont été promues (culte et mesure du résultat et de la « performance », de l'utilité à court terme, agences de moyens ou d'évaluation, pilotage à toutes les échelles, notamment par de nouveaux outils managériaux et financiers, affichage de postes à profil...) soient remises en question à leur tour.

Il n'en sera rien si nos futurs représentants ne se mobilisent pas pour promouvoir ce que leurs prédécesseurs ont défendu, parfois âprement. On peut craindre en effet que le rééquilibrage annoncé corrige seulement les excès les plus visibles de la politique précédente. Il nous faut donc convaincre les « décideurs » locaux ou nationaux que *le pilotage pour une efficacité mesurable à court terme* et *l'évaluation sélective sur projet* ne sont des options ni réalistes ni souhaitables. Au sein même des laboratoires, il ne faudrait pas sous-estimer les progrès de l'individualisme parmi les chercheurs et les équipes incités ces dernières années à démontrer sans relâche leur « excellence ». Face à cet esprit de compétition effrénée, il paraît donc essentiel de réhabiliter les synergies locales, la complémentarité nationale, ainsi que la valeur ajoutée par les compétences et réflexions collectives. Il convient enfin d'entretenir ou de ranimer le dialogue entre la communauté scientifique et les sections, commissions et conseils du Comité national, pour que le mot « représentativité » ne perde pas son sens ni la légitimité qui lui est associée.

Des exigences à porter avec l'appui de la CPCN

Sans préjuger du contenu du rapport de mandature qu'établira la conférence des présidents de sections du comité national sortante, tout laisse penser que ses principales propositions concerneront :

- Le retour à un financement récurrent du fonctionnement courant des laboratoires.
- L'entretien de la « biodiversité thématique » nationale.
- L'éradication de certaines espèces administratives invasives apparues récemment.
- Le rétablissement du CNRS dans ses missions d'évaluation ex post et ex ante.
- Le maintien de l'évaluation périodique des unités, mais la disparition de leur notation.
- La prise en charge (du point de vue scientifique sinon logistique) de l'évaluation des unités mixtes ou propres par les instances nationales associées aux organismes de tutelle.
- L'octroi de moyens suffisants pour que le Comité national puisse remplir ses missions.
- Le développement de l'emploi scientifique pérenne, notamment au CNRS.
- Le maintien des concours de recrutement sur profils ouverts d'un point de vue thématique et géographique, l'affichage des postes devant rester l'exception.

Réhabiliter les synergies locales la complémentarité nationale et les compétences et réflexions collectives.

- La revalorisation du début de carrière des chercheurs et le maintien d'un recrutement jeune.
- L'organisation et la diffusion d'exercices de prospective collégiaux non seulement disciplinaires et nationaux, mais aussi pluridisciplinaires et locaux.
- La mise à contribution des conseils scientifiques d'institut (CSI) et des commissions interdisciplinaires dans la mise en œuvre des interdisciplinarités au CNRS.

Le temps des motions et autres pétitions n'est donc pas révolu, même si dans l'immédiat la perspective des assises de la recherche et de l'enseignement supérieur devrait canaliser nos protestations comme nos propositions.

À cette occasion, il s'agira pour le Comité national de trouver un positionnement ferme et original, à la hauteur de la représentativité de ses instances, qui soit distinct et complémentaire de celui des syndicats, des sociétés savantes, des organismes ou des établissements universitaires. ■

RÉORGANISATION COLLÉGIALE DE LA RECHERCHE À LA LIBÉRATION

Une ordonnance très actuelle pour guérir du dirigisme managérial

L'Ordonnance n° 45-2632 du 2 novembre 1945 a réorganisé le Centre national de la recherche scientifique, associé étroitement les chercheurs à la vie de l'établissement, institué le Comité national comme assemblée délibérante et agissante. Renouer avec ces valeurs est une condition pour réinventer une autre politique.

Michel Blay. Directeur de recherche au CNRS, syndiqué au SNCS.

Menée tambour battant ces dernières années, la politique de « modernisation » de la recherche a conduit à la mise en place de structures multiples, affichant toutes « l'excellence », mais dont l'enchevêtrement rend illisible son organisation.

Cette organisation « moderne » a favorisé le dirigisme managérial, l'installation de commissions et de comités en grand nombre mais sans pouvoir réel, tout en cédant au fétichisme de la concurrence de tous contre tous. Une concurrence organisée à la fois par des agences de notation ayant perdu tout sens de l'évaluation collégiale au profit de procédures quantitatives absurdes, ordonnant articles et publications suivant des critères inspirés au mieux par les normes ISO ou AFNOR, et par une politique du projet déstructurant les laboratoires et ruinant le travail sur le long terme.

Cette politique a toujours été présentée comme une « modernisation » nécessaire des structures anciennes susceptible de redresser une recherche considérée en perte. Il importe de s'interroger sur les remèdes et sur leur nécessité.

Penser autrement les conditions du développement de la recherche

Sans remonter bien loin dans le temps, on constate qu'une politique responsable, évaluant collégialement le travail et les orientations générales, a existé après la seconde guerre mondiale, à la Libération. Elle a survécu pendant plusieurs décennies en favorisant la



© KAYANFOTOLIA.COM

reconstruction de la recherche et de l'enseignement supérieur en France.

La politique élaborée à la Libération entre 1944 et 1945, à l'occasion de multiples discussions et rencontres coordonnées par Frédéric Joliot-Curie dans un esprit pragmatique et d'ouverture, s'est incarnée dans l'Ordonnance n° 45-2632 du 2 novembre 1945 (J.O. du 3 novembre) réorganisant le Centre National de la Recherche Scientifique. Le texte est signé de Charles de Gaulle pour le Gouvernement provisoire de la République française, de René Capitant, ministre de l'Éducation nationale, et de René Pleven, ministre des Finances.

Le texte de cette ordonnance mérite aujourd'hui d'être relu dans la mesure où il ouvre un champ de réflexion pour penser autrement les conditions du développement de la recherche. Les premières lignes de l'ordonnance sont consacrées à l'« *Exposé des motifs* ». Il y est souligné qu'« *en ce qui concerne le fonctionnement du Centre, la présente ordonnance tend à associer étroitement à la vie de l'établissement les savants et les chercheurs les plus représentatifs de la science française. La réunion de ces personnalités constituera un Comité national de la recherche scientifique, divisé en sections correspondant aux divers domaines de la recherche pure et appliquée. Le Comité national aura pour mission essentielle de définir en session plénière la ligne générale des recherches et les méthodes de travail. À chaque section incombera la tâche d'orienter et de développer les recherches relevant de sa compétence* ».

Ainsi les savants et les chercheurs réunis en « *session plénière* » sont bien collégialement responsables de la « *ligne générale des recherches et des méthodes de travail* ». Cette perspective est confirmée dans la suite par le passage concernant le rôle et les attributions du Comité national : « *Ainsi, le Comité national ne sera pas un organisme purement consultatif, mais constituera une assemblée délibérante et agissante qui assumera de véritables responsabilités et participera activement par l'intermédiaire de ses sections et de commissions composées de membres de diverses sections à la réalisation des programmes généraux élaborés en séance plénière* ».

C'est au directoire, l'« *organe exécutif* », souhaité par Frédéric Joliot, qu'est dévolue la direction scientifique de l'établissement : « *Un directoire choisi parmi les membres du Comité national assurera de façon permanente la direction scientifique du Centre. C'est à lui qu'il appartiendra notamment de coordonner les projets des sections et des commissions, de fixer l'ordre d'urgence de leur réalisation et d'adapter à l'ensemble de ces travaux les ressources de l'établissement* ».

Les chercheurs réunis en session plénière collégialement responsables de la ligne générale des recherches et des méthodes de travail, selon l'Ordonnance de 1945.

Le Centre est également doté d'un Conseil d'administration, dont « *Les membres du directoire seront également membres de droit [...] ainsi sera établie une liaison étroite entre la gestion administrative et financière de l'établissement et sa direction scientifique* ». Par ailleurs, « *l'exécution des décisions prises par les divers organisateurs qui concourent à la vie du Centre est assurée par le directeur, président du Directoire* ».

Les dernières lignes de l'exposé des motifs rappellent le sens profond de ce que doit être le fonctionnement d'une recherche à la fois républicaine et démocratique : « *En associant à l'activité de l'établissement les savants et les chercheurs les plus qualifiés et les plus actifs, en faisant d'eux non plus de simples conseillers mais des collaborateurs réels, cette ordonnance introduit dans le statut de la recherche un*

nouvel élément de force et de cohésion. On est en droit d'espérer qu'il contribuera à rendre à la France dans le domaine de la science un rang digne de sa grandeur retrouvée ».

Le Comité national en 1945

Dans cette organisation de 1945, le Comité national est composé de 30 sections réparties en 8 groupes couvrant, pour l'essentiel, l'ensemble des disciplines y compris des sciences humaines. Le processus électif, concernant les membres du Comité national, impossible à mettre en place au lendemain de la Libération, le sera par le décret n° 49771 du 11 janvier 1949. Cette réorganisation de la recherche à la Libération est riche d'enseignements. Elle offre en particulier l'exemple d'une politique originale, imaginée collectivement et s'affirmant clairement démocratique et républicaine par la création d'une assemblée délibérante et d'un directoire exécutif.

Cette politique a rendu possible la renaissance de la recherche en France. Elle a porté des fruits dont nous profitons encore en dépit des attaques. Elle prouve, pour aujourd'hui, que si une politique de la recherche est à réinventer, elle ne peut l'être qu'en termes de Démocratie et de République*. ■

*Pour une étude plus approfondie et documentée nous renvoyons à notre ouvrage *Quand la recherche était une République. La recherche scientifique à la Libération*. Paris, Armand Colin, 2011 (« Le sens de la recherche »).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Les mesures immédiates indispensables

Pour répondre aux urgences et symboliser sa détermination à reconstruire l'enseignement supérieur et la recherche, il est indispensable que le gouvernement prenne, après concertation, des mesures dans les meilleurs délais. Il faut remettre à plat les initiatives d'excellence, redonner leur rôle aux organismes et l'évaluation au Comité national et résorber la précarité.

Henri Audier. Membre du bureau national du SNCS.

Les mesures proposées, incluant un collectif budgétaire, s'inspirent largement de ce que demandent plusieurs syndicats. Elles sont en accord avec le programme de François Hollande, comme avec ceux de partis politiques de gauche. Elles ne nécessitent pas de lois nouvelles et ne devancent pas les conclusions des Assises.

Remettre à plat des initiatives d'excellence

- Décréter un moratoire de trois mois sur les conventions récemment signées, afin de faire un bilan du « Grand emprunt » (degré de réalité des milliards annoncés, déséquilibres dans l'aménagement du territoire, dénis de démocratie),
- Pour aider à la discussion lors des Assises locales, entamer avec chaque territoire un dialogue pour un plan de développement à quatre ans, pouvant inclure les dossiers élaborés pour les initiatives d'excellence et le retard pris par les plans État-Régions, mais excluant de nouvelles « gouvernances » et des « périmètres d'excellence ».

Lancer une première étape pour le premier cycle

- Demander aux universités leurs projets pour diminuer l'échec en premier cycle, en vue du prochain budget,
- Sur ces bases, lever le gel sur les crédits universitaires, ce qui libérerait immédiatement mille emplois gelés.

Donner aux organismes leur rôle de structuration de la recherche

- Affirmer le rôle des organismes de recherche dans la structuration nationale de la recherche,

- Compenser la baisse de leurs crédits de fonctionnement par un collectif budgétaire,
- Commencer à remplacer des actions finalisées de l'ANR par des programmes inter-organismes, négociés et gérés par ceux-ci.

Transférer l'évaluation des unités

Il faut redonner l'évaluation des unités de recherche, comme le permet d'ailleurs la loi actuelle, au Comité national de la recherche scientifique (pour le CNRS et les universités), et aux instances d'évaluation des autres établissements de recherche (Inserm, IRD, INRIA, etc.).

Connaître et résorber la précarité

- Lancer une grande enquête, après négociation sur son contenu, pour connaître l'ampleur de la précarité dans sa diversité,
- Prendre dès maintenant les mesures possibles pour la résorber ; par exemple la transformation de crédits universitaires en postes budgétaires quand ils correspondent à des emplois permanents,
- Réaffirmer la nécessité d'un fonctionnement sur emplois de titulaires et encadrer strictement la possibilité de recruter des CDD,
- Entamer une négociation avec les syndicats sur le contenu d'un plan pluriannuel de l'emploi scientifique.

Si la loi sur la décentralisation précédait la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), il conviendrait qu'une commission, impliquant les syndicats, s'assure que la loi sur la décentralisation ne devance pas – directement ou indirectement – les conclusions des Assises pour tout ce qui touche l'ESR. ■

Sciences



Cultures

À l'heure où, partout dans le monde, la sphère académique est sommée d'incorporer la culture d'entreprise, de ses procédures à ses finalités, en passant par ses mots d'ordre, il devenait urgent de se pencher sur la question des liens inextricables qu'entretiennent les formes du savoir – dont le savoir scientifique – avec les logiques des pratiques de la société et la domination symbolique des pouvoirs. Dans cette tentative de réflexivité, quelques bornes épistémologiques sont posées. Il est rappelé ici que la culture représente l'ensemble de la vie sociale et des manières de penser et que si la science n'est pas une culture, les porosités extrêmes entre savoir, science et culture imposent au scientifique de penser sa place dans la cité, au risque de l'aliénation. L'instrumentalisation de l'archéologie, de l'histoire ou encore de l'anthropologie (non seulement par les pouvoirs, mais aussi parfois par les producteurs de savoir) est le prototype de ce que l'on peut faire dire à la science, comme en témoignent les mythes fondateurs de notre pays, ou les vicissitudes du concept de race... Pour finir, différentes formes de culture issues des pratiques scientifiques – cultures pratiques, techniques, jeux vidéo... – ainsi que l'épineuse question de la formation dans des domaines «en lisière», sont évoquées. En somme, un dossier éclectique qui veut ouvrir des chantiers critiques pour manifester que la science et ses pratiques ne sont pas réductibles au modèle culturel dominant de «l'économie de la connaissance».

Chantal Pacteau

Savoir, science, culture

Les connaissances naissent de la niche écologique d'une culture qu'elles participent en retour à recoder. Au XIX^e siècle, s'est organisée l'hégémonie de la méthode scientifique sur toute autre procédure de production des connaissances, du fait de ses affinités électives avec le mode de production capitaliste.

Roland Gori¹, Chantal Pacteau²

1. Professeure émérite de psychologie et de psychopathologie cliniques.

2. Directrice-adjointe à l'interdisciplinarité du GIS Climat-environnement-société, bureau national du SNCS.

« Les formes du savoir sont indissociables des pratiques sociétales, de leurs logiques de domination symbolique et culturelle, des luttes sociales produites par les conditions matérielles des existences » (1). C'est de ces liens dont il est question ici, en partant du postulat que la culture ne se réduit pas à l'art et représente l'ensemble de la vie sociale et des manières de penser, « l'air du temps, l'état des opinions, le folklore culturel et le style politique des pratiques sociales ».

La thèse que nous soutenons, à la suite des travaux de Georges Canguilhem et de Michel Foucault, est que « les connaissances naissent de la niche écologique d'une culture qu'elles participent en retour à recoder » (2). À des degrés différents, tous les savoirs et toutes les pratiques sont affectés par les conditions sociales et culturelles au sein desquelles ils se développent. C'est ainsi que pour la science grecque, la beauté est un critère crucial de scientificité. Tout déséquilibre est de l'ordre de l'inesthétique et du pathologique. La science n'atteint sa véritable essence et son achèvement que si elle « élève à la contemplation du bien ce qu'il y a de meilleur dans l'âme » (*La République*). Ce critère d'esthétique n'a d'ailleurs jamais été totalement invalidé au cours de l'histoire et se retrouve explicitement dans certains domaines de la connaissance, comme en témoignent les critères de validation de certaines théories mathématiques.

Pour l'historien de la médecine Henry Sigerist (3), la découverte de la physiologie de la circulation par Harvey serait inséparable de l'histoire du baroque au début du XVII^e siècle. « L'homme du baroque ne s'intéresse pas à ce

qui est, mais à ce qui va être. Le baroque est infiniment plus qu'un style dans l'art ; il est l'expression d'une forme de pensée qui règne à cette époque dans tous les domaines de l'esprit : la littérature, la musique, la mode, l'État, la façon de vivre, les sciences. [...] La physiologie, l'idée fonctionnelle en médecine, est née de l'esprit baroque. »

Il ne s'agit pas pour autant de dire que les lois de la géométrie grecque ou celles de la circulation sanguine sont relatives à une culture donnée à un moment donné ; mais on ne peut ignorer les conditions sociales et culturelles qui favorisent l'émergence des découvertes, l'analyse créative des données, qui impulsent des travaux de recherche ou ralentissent la progression et la diffusion de certaines connaissances. Les porosités entre savoir, science et culture n'enlèvent en rien la validité des découvertes scientifiques, elles les contextualisent.

Notre conception occidentale de la science est datée : elle naît de la révolution galiléenne qui a élu les mathématiques pour élaborer un savoir rationnel du monde, censé être indépendant des subjectivités. Dès lors, il s'est agi de questionner le monde de manière telle que le calcul rationnel puisse l'appréhender. Cette prégnance d'un certain esprit mathématique a imprégné jusqu'à la psychologie expérimentale contemporaine, en servant par exemple de pierre angulaire à la théorie piagétienne du développement de l'enfant, pour laquelle le stade mature de l'intelligence est logico-mathématique ; ou en utilisant la métaphore de l'ordinateur pour étudier le fonctionnement mental.

De fait, la victoire ne fut pas tant celle de la science que celle de la méthode scientifique,

basée sur la reproductibilité et la *vérifiabilité*. Au XIX^e siècle, s'est organisée l'hégémonie de la méthode scientifique sur toute autre procédure de production des connaissances, du fait de ses affinités électives avec le mode de production capitaliste. La normalisation a pris le pas sur toute autre méthode d'organisation du savoir. Le privilège accordé à cette méthode d'organisation s'est accompagné, avec son épanouissement, de la dévalorisation de toutes les autres formes de savoir productrices de connaissances.



© CARLOS CASTILLA/FOTOLIA.COM

Mais d'où vient cette priorité donnée à la norme ? C'est qu'elle donne une priorité à l'exactitude, une prime à l'efficacité, qui sont les valeurs majeures du capitalisme. Comme l'a montré Max Weber, jamais autant qu'en Occident, on a rationalisé par la technique, la science ou le droit et l'économie les conduites de vie pratique des humains. Mais le « ça marche » n'est pas le vrai.

C'est ce qui est devenu aveuglant quand la conception positiviste de la science est entrée en crise au début du XX^e siècle avec le principe d'incertitude de Werner Karl Heisenberg, stipulant que l'univers n'est ni prévisible ni déterministe, et le principe de complémentarité de Niels Bohr, qui élargit à d'autres domaines de la connaissance « *des situations rappelant ce que nous connaissons en physique quantique... Ainsi l'intégrité des organismes vivants et les caractéristiques de la conscience des individus autant que celle des cultures humaines présentent des traits d'un tout, qui impliquent pour en rendre compte un mode de description complé-*

mentaire ». Dès lors, il est devenu évident que les dispositifs d'observation font accéder à des vérités partielles, qui dépendent elles-mêmes de ces dispositifs.

Aujourd'hui, confrontés aux forces de normalisation de la doctrine néolibérale, les échanges entre les dispositifs des technosciences et les visions du monde encourent l'uniformisation et l'appauvrissement. Il y a une véritable souffrance des travailleurs de la preuve entre leurs épistémologies – qui les disposent à accueillir l'inconnu et l'hétérogénéité des pratiques ultimes – et les normes de l'institution qui les contraignent à des recherches conformistes et régulées. L'institution scientifique et le savoir normatif qui règle son discours – eux-mêmes contraints par la culture du chiffre et de la concurrence – ne sont pas à la hauteur des épistémologies des sciences contemporaines. ■

Roland Gori, Chantal Pacteau

→ Notes/Références

1. GORI, R. *La Dignité de penser*. Paris : Les liens qui libèrent, 2011.
2. Voir les travaux de Georges Canguilhem et de Michel Foucault.
3. Henry E. Sigerist, 1932, *Introduction à la médecine*, Paris, Payot, 1932, p. 41.

LA SCIENCE

une culture ?

Il n'existe qu'une seule manière scientifique de connaître une loi de thermodynamique, alors qu'une pièce de Shakespeare fait l'objet de multiples interprétations, chacune renvoyant à la singularité d'une sensibilité propre. Pour être considérée comme une culture, la science devrait réussir cette performance : offrir ses références à une multiplicité de perspectives.

Baudouin Jurdant

Professeur émérite en sciences de l'information et de la communication, à l'université Paris Diderot.

La science peut-elle être considérée en elle-même comme une culture ? Depuis la fameuse conférence de Snow prononcée en 1959 à Cambridge, la question d'une intégration culturelle des sciences a été posée sous de multiples perspectives par de nombreux auteurs.

Si la culture est ce qui humanise localement notre rapport collectif au monde – assurant à chacun une singularité irremplaçable dans l'expression de sa participation à l'humain ainsi défini –, alors la science fait *de facto* partie de la culture. À peine formulée, cette réponse se révèle insatisfaisante : elle n'est pas ajustée à la question posée. Il faudrait savoir s'il existe une culture scientifique et technique, distincte d'une culture littéraire ou humaniste. Distincte d'autres cultures dont l'existence est attestée par l'anthropologie : c'est ce chiasme culturel, ou multiculturel, qu'il faut interroger.

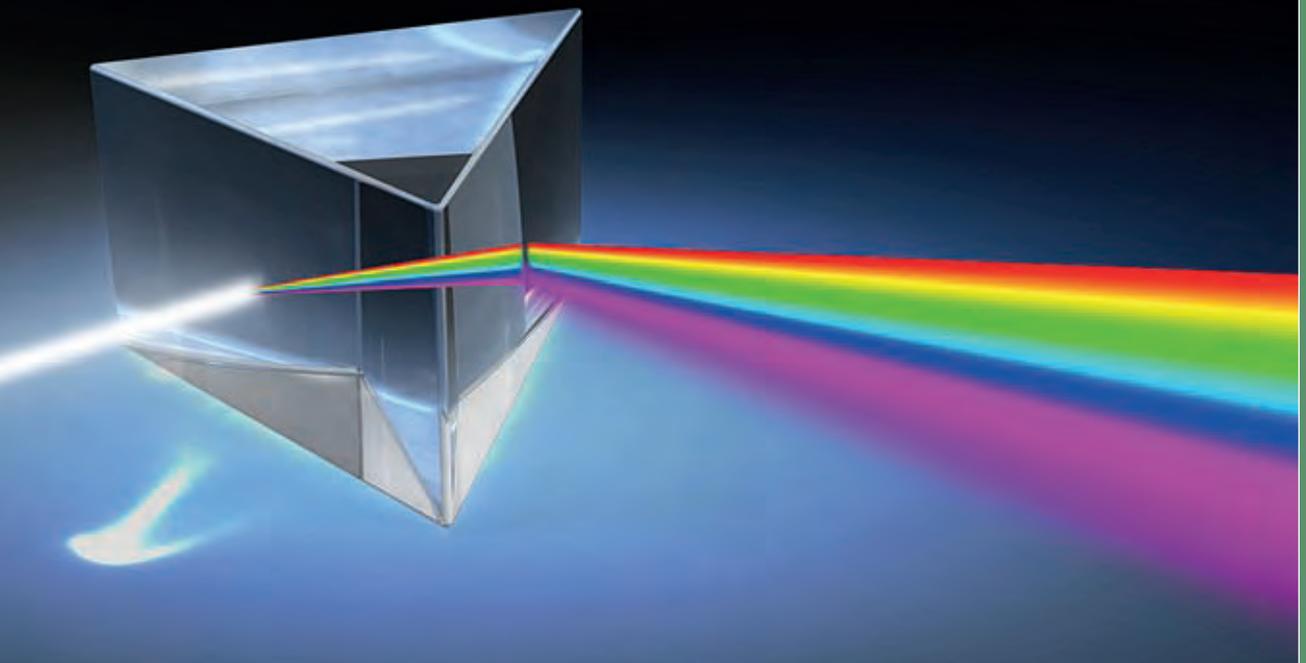
Reprenons l'exemple que Snow utilise pour soutenir son argument : « à un public de lettrés, je demandais combien d'entre eux pouvaient décrire la seconde loi de la thermodynamique. La réponse était nette et négative. Pourtant je ne faisais qu'évoquer l'équivalent scientifique de : Avez-vous lu une pièce de Shakespeare ? » Cette équivalence culturelle me semble peu convaincante. Alors qu'il n'y a qu'une seule manière scientifique de connaître cette loi thermodynamique, il existe mille façons de parler de Shakespeare, parfois même sans l'avoir lu, toutes parfaitement légitimes : chacune renvoie à la singularité d'une sensibilité particulière, ce qui permet à cette pièce de fonctionner comme

un prisme, diffractant toutes les couleurs d'un large spectre culturel.

Pour être considérée comme une culture, la science devrait réussir cette performance : offrir ses références à une multiplicité de perspectives. Elle le fait à travers la vulgarisation scientifique, de manière souvent maladroite. Précisément parce que la vulgarisation s'oblige à relayer, le plus fidèlement possible, le point de vue scientifique sur les connaissances qu'elle tente de mettre à la portée de publics variés : un point de vue véritablement partageable que par les scientifiques de cette spécialité, au nom même de la dimension implicite qui participe à sa définition. Dépourvue de cette dimension tacite qui le singularise et relayée sous une forme dégradée dans la vulgarisation, sa présentation ne débouche aucunement sur une véritable « mise en culture » des sciences, selon le slogan de Lévy-Leblond.

Ouverture des sciences à la culture

C'est quand les concepts scientifiques sont repris sous des éclairages bien différents de ceux qui ont contribué à leur émergence qu'une ouverture des sciences à la culture peut effectivement s'opérer : le chaos introduit dans les analyses de Baudrillard, la théorie des catastrophes de Thom évoquée par les économistes, la bande de Möbius empruntée aux mathématiciens par Lacan, la portée philosophique du calcul infinitésimal évaluée par Deleuze, le principe d'indétermination d'Heisenberg dont Bourdieu se sert pour pondérer l'observation sociologique...



Les exemples abondent, et c'est à tort qu'ils ont fait l'objet des sarcasmes de Sokal et Bricmont qui y voient un détournement de leur propre autorité sur les spécialités concernées. Ou bien nous acceptons que le langage de la science fasse partie de la langue de tous : de ce fait, il s'offre légitimement à de multiples usages parfois détournés, souvent métaphoriques, mais qui témoignent toujours de cette présence culturelle ubiquitaire de la science dans le fonctionnement du monde aujourd'hui. Ou bien nous ne l'acceptons pas, nous nous en moquons, et la science restera la propriété exclusive des scientifiques, bien souvent, aveugles aux enjeux éthiques, sociaux et culturels de leurs propres savoirs.

Cette perspective revient à cette idée d'une « mise en culture » des sciences, la culture étant conçue ici comme « une et indivisible ». C'est bien la perte de cette unité de la culture que Snow déplorait avec tant de passion. Mais il se pourrait bien que le schisme culturel qui motivait son diagnostic ne fasse écho qu'à un pur fantasme d'unité et d'intégrité culturelle, et que son existence soit révélatrice d'une caractéristique plus profonde de l'environnement culturel des sociétés occidentales modernes.

Les sciences, un clivage salutaire

L'apparition des sciences de la nature (sciences exactes et expérimentales), avec tout ce qui les oppose aux humanités, a introduit un clivage dans le fonctionnement culturel du monde moderne. Loin de devoir être regretté, il pourrait être considéré comme un atout majeur

associé au dynamisme et au progrès si chers à l'Occident.

Nous vivons dans des sociétés démocratiques aux intérêts agonistiques. Dans son sens traditionnel, la culture est un facteur de consensus. Mais nos sociétés ne peuvent plus compter sur ce facteur pour maintenir leur cohésion. Celle-ci dépend à la fois des structures économiques et des institutions politiques. La culture « générale » ou « de l'honnête homme » est devenue l'apanage d'une classe, plutôt que le partage collectif de valeurs et d'un rapport singulier au monde. Elle s'est fragmentée en de multiples composantes, socialement situées et souvent indépendantes. Ce constat vaut pour le monde scientifique lui-même : la culture du physicien n'est pas celle du chimiste, du biologiste ou du sociologue. Discussions et débats sont là pour lutter contre un trop grand isolement de ces îlots culturels. De ces mécanismes interactifs peuvent naître – non pas une culture « une et indivisible » caractéristique, pour des anthropologues, des communautés traditionnelles –, mais des perspectives culturelles renouvelées en permanence par les antagonismes sociaux, politiques et économiques de notre monde.

La science, une culture ? Finalement, non ! Plutôt un archipel culturel, constitué d'îlots composites, interconnectés par des réseaux d'intérêts économiques et politiques incroyablement variés, une fresque internationale traversée par des traits stylistiques qui se rejoignent ou s'écartent selon les circonstances. ■

Baudouin Jurdant

DE LA CHRONOPHOTOGRAPHIE DE MAREY
AU CINÉMA DES FRÈRES LUMIÈRE

Renouer avec la dimension culturelle de la science

Le passage d'une chronophotographie scientifique à une industrie cinématographique témoigne de l'intrication des pratiques scientifiques et culturelles. L'activité scientifique de Marey a créé culture. Mise en œuvre dans la relative solitude du laboratoire, elle a paradoxalement donné naissance, avec le cinéma, à d'extraordinaires outils du lien social et de la transmission.

Monique Sicard

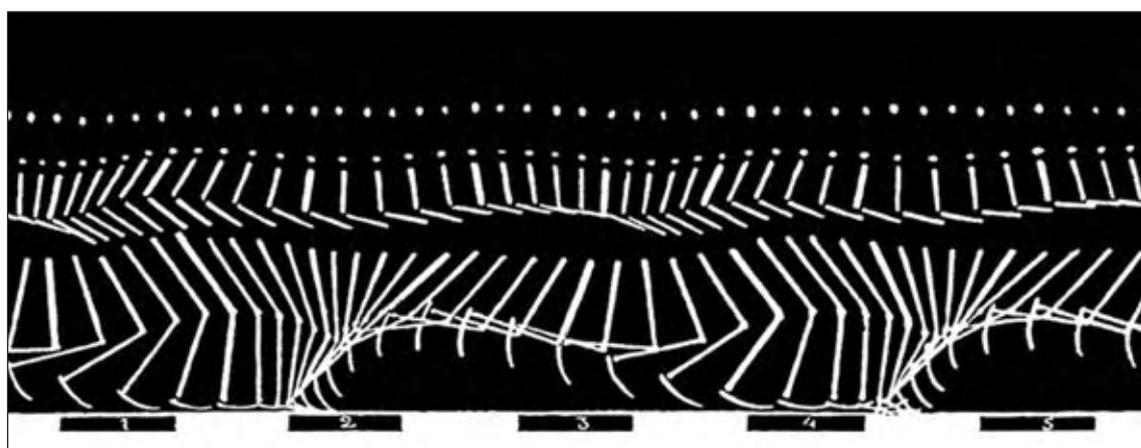
Chargée de recherche CNRS.

Dans les années 1880, le physiologiste Étienne-Jules Marey invente la chronophotographie, création de photographies successives d'un corps en mouvement. Réalisées à intervalle de temps réguliers, ses images d'hommes et d'animaux courant, sautant sont solidement ancrées dans la mémoire collective. Elles sont régulièrement publiées comme œuvres d'art pour leurs qualités artistiques et leur valeur patrimoniale.

Marey a introduit le schéma, le graphique, puis ses photographies comme pratiques scientifiques – en référence à l'anatomie comparée de Cuvier. Il a théorisé cet apport visuel à la connaissance. Loin de capter un naturel existant,

il mettait en scène ses instantanés. Avec sa piste circulaire, son fond noir, sa chambre mobile de prise de vue, la station chronophotographique du Parc des Princes offrait les conditions d'une bonne réalisation. Par le couplage du temps et de l'espace, il obtenait une représentation discrète du mouvement : une séquence à trous, certes, mais une capture matérialisée, inouïe, du temps. Tout en fondant les bases d'une physiologie comparée, il jetait celles d'une philosophie pratique.

Ses chronophotographies immobilisent le mouvement, ordonnent, rendent descriptible et mesurable le grouillement. Elles permettent l'inspection clairvoyante du monde, lui donnent



une permanence rationnelle qui fera référence. Elles en facilitent la connaissance abstraite et théorique, en autorisant le temps long de la réflexion, l'exercice de la raison, l'expérimentation. Elles rendent possibles le dialogue et le partage, la transmission de maître à élève. Cette activité scientifique implique pour Marey une relation sensible au monde. À plusieurs titres, elle relève d'une pratique culturelle.

La chronophotographie devait installer les prémices d'une seconde invention : le cinématographe des frères Lumière verra le jour en 1895. Le défilement précis, saccadé, image par image de photographies successives réalisées sur pellicule, leur projection sur grand écran dans une salle obscure permettent de reconstituer le mouvement. La persistance rétinienne des spectateurs donne l'illusion d'une continuité : elle fait oublier l'espace-temps qui sépare une image de la suivante. Pour presque tous, il devint possible, le temps d'une séance de cinéma, de se plonger dans un autre monde.

Préoccupé par l'analyse du mouvement, Marey en refusa la synthèse. Ses élèves devaient attendre qu'il eût le dos tourné pour faire fonctionner le chronophotographe en mode projection et assister, abasourdis, au mouvement de foule et de fiacres devant la gare Saint-Lazare, ou au déferlement d'une vague sur la plage de Naples. Le sérieux scientifique empêchait ce plaisir auquel il traçait une voie royale.

La chronophotographie et le cinéma sont nés à quinze années de distance, mais ils appartiennent à des époques et des économies différentes. Pour la première, la recherche d'une objectivité scientifique, voire la disparition du sujet observateur. Pour le second, l'adresse au plus grand nombre, la prise en compte d'une réception populaire des images, et simultanément, la gestion financière de leur production. La vente des billets individuels, propulsée par la multiplication des fauteuils, des salles et des copies cinématographiques furent au fondement d'une industrie du loisir productrice de grands récits fondateurs.

Quelles conclusions tirer de ce fragment d'une histoire des images ? L'activité scientifique de Marey, innovante et oublieuse du passé, a créé culture : elle a façonné les outils producteurs de représentations matérialisées, donc douées de permanence. Mise en œuvre dans la relative solitude du laboratoire, elle a paradoxalement donné naissance, avec le cinéma, à d'extraordinaires outils du lien social et de la transmission. Elle fut à l'origine d'un monde nouveau. Ses images inspirent toujours les artistes. Elles

offrent, de nos jours encore, des modèles aux physiologistes de la locomotion.

« Il faut supprimer l'observateur ! »

Bien avant la chronophotographie, les premiers pas de la photographie (années 1830) avaient été accueillis d'expressions enthousiastes pointant son caractère non culturel. « *Elle est la nature même !* », disaient ses contemporains. « *L'image et l'objet sont tout pareils !* », s'exclamait le physicien François Arago. « *Il faut supprimer l'observateur !* », renchérisait l'astronome Hervé Faye. Le grand perdant de cette réconciliation entre nature et technique sera le photographe lui-même. La valorisation extrême d'une objectivité rendue possible par l'« objectif » photographique le rendra invisible. De ce fait, le caractère artistique de la photographie aura les plus grandes peines à s'installer officiellement. Les travaux de Marey conforteront cette mise à distance du sujet créateur.

Cet éloignement du sujet sensible est l'une des raisons pour lesquelles la science, bien qu'ancrée dans la culture, nous en semble aujourd'hui tellement éloignée. Nous sommes héritiers d'un passé objectivant, qui heurtait déjà les peintres et écrivains romantiques. Certes, la science ne cherche pas toujours à renforcer les liens sociaux. Ses langages sont peu accessibles aux non-initiés, et elle ne reconnaît pas spontanément les apports ancestraux qui l'irriguent – elle se doit d'innover, de se montrer « moderne », au sens baudelairien du terme : tirer l'éternel du transitoire. Mais l'exemple du passage d'une chronophotographie scientifique à une industrie culturelle cinématographique témoigne de l'intrication extrême des pratiques scientifiques et culturelles – en corollaire, des difficultés de leurs définitions respectives.

Dimension sensible de la science

À nous, certainement, de faire en sorte que la science contemporaine ne s'éloigne pas trop d'une activité de loisir, au sens le plus noble du terme : la gestion d'un temps réservé, dédié à l'exercice de sa propre liberté inséré dans une tradition transmise par des pratiques, des récits, des mots, des textes et des images. Nous imaginons volontiers Étienne Jules Marey en maître d'un tel loisir. Ce plaisir revendiqué serait le prix à payer pour rendre visible le souffle de liberté qui anime la science d'aujourd'hui, l'incitant à renouer avec sa véritable dimension culturelle. ■

Monique Sicard

« DÉMOCRATIE CULTURELLE »

Un possible renouveau par la voie de l'anthropologie ?

Science qui étudie les cultures humaines, l'anthropologie comprend un versant ethnologique longtemps focalisé sur les cultures extra-européennes et populaires, et un versant sociologique analysant les « sub-cultures » occidentales : ouvrière, urbaine, de l'exclusion... Depuis les années 1960, elle a élargi son investigation à la culture « légitime », analysant la construction institutionnelle de son administration, avec une préoccupation démocratique dont la recherche actuelle est porteuse.

Frédéric Maguet

Conservateur du patrimoine, anthropologue. Secrétaire général du SNAC-FSU.

L'idée qui fonde en France l'action publique en matière culturelle remonte à l'époque révolutionnaire. Elle repose sur la conception que certains objets, événements ou pratiques antérieurement réservés à une élite sont la propriété de la nation et doivent être accessibles à tous. Ainsi, monuments, spectacles théâtraux ou pratiques musicales cessent d'être des attributs aristocratiques pour relever du bien commun.

La culture « administrée »

Ce principe appelle des opérations visant à sélectionner et valoriser certains traits culturels susceptibles d'être intégrés dans le champ de la culture en tant qu'institution. Lesquelles relèvent de la double légitimité de leur inscription dans le cadre d'une politique publique définie et du recours à des critères scientifiques validés.

Pour illustration, déterminer qu'un bâtiment a vocation à être classé monument historique revient à établir une argumentation fondée sur son intérêt pour l'histoire (ou l'histoire de l'art), ce qui suppose de reconnaître la qualification de spécialistes qui produisent ces jugements. Et décider de mesures de conservation préventive ou de restauration appelle ces mêmes sciences à participer à des prises de décision aux côtés de disciplines qui interrogent la matérialité du monument – physique, chimie, microbiologie...

Aussi les sciences de la matière et de la vie, comme les SHS (histoire, histoire de l'art, archéologie, ethnologie...), interviennent-elles autant au quotidien sur les éléments de la culture administrée que comme instances décisionnelles des opérations de sélection. Et tout comme la politique qui la fonde, leur intervention est le produit de développements historiques et de déterminations culturelles susceptibles de devenir à leur tour des objets d'étude pour l'anthropologie.

Et la science de la culture...

En 1871, E. B. Tylor définissait la culture comme un « ensemble complexe incluant les savoirs, les croyances, l'art, les mœurs, le droit, les coutumes, ainsi que toute disposition ou usage acquis par l'homme vivant en société ». Il affirmait ainsi son caractère universel : il n'y a pas d'être humain sans culture, car l'existence d'un individu adulte présuppose toujours sa formation au sein d'un groupe social. Ainsi naissait l'anthropologie.

Paradoxalement, le trait le plus visible de l'universalité de la culture est sa pluralité. Il n'existe pas *une*, mais *des* cultures prises dans des procès de différenciation et de recombinaison permanents, et coextensives à des groupes humains aux contours d'autant plus mouvants que leur existence s'inscrit davantage dans les sociétés complexes contemporaines.

... au service de « publics »

La caractéristique essentielle du fait culturel est sa transmission. C'est en effet par l'éducation et la participation à la vie sociale que l'être humain acquiert les habitus culturels de son groupe. Et, dans les sociétés modernes, la responsabilité d'une large part de cette transmission revient à la puissance publique.

Les opérations qui construisent la culture administrée ne se bornent pas à constituer un corpus et des outils, tels que monuments classés, musées ou bibliothèques. Elles opèrent en même temps la mise en forme de publics spécifiques, spectateurs, visiteurs, praticiens possédant des savoirs et des habitudes de comportement adaptés aux institutions culturelles. Le public silencieux des concerts classiques, le public recueilli des musées, aussi bien que le public consommateur des expositions-événements contemporaines sont des formations historiques déterminées dont la constitution et le maintien peuvent être analysés, comme n'importe quelle institution humaine, en termes anthropologiques.

Étudiant des objets institutionnels majeurs tels que le musée, le concert ou le festival, la sociologie bourdieusienne constitue un courant important en ce domaine. D'autres y ont contribué également, telle l'esthétique pragmatiste de l'école de Constance (H. R. Jauss, W. Iser) qui analyse la réception des œuvres en s'appuyant sur l'étude du champ littéraire. Au sein du département des études du ministère de la Culture, l'enquête sur « les pratiques culturelles des Français » constitue l'exemple le plus abouti d'une sociologie appliquée mettant sa puissance critique au service du projet politique.

Extension du champ culturel

Reste que celui-ci évolue, reconfigurant les rapports entre science et administration de la culture. Longtemps, le périmètre de celle-ci fut circonscrit aux beaux-arts, et la « culture pour tous » voulue par Malraux reposait sur un programme de démocratisation de la culture bourgeoise. Une évolution progressive de la notion a permis une construction accueillante à des

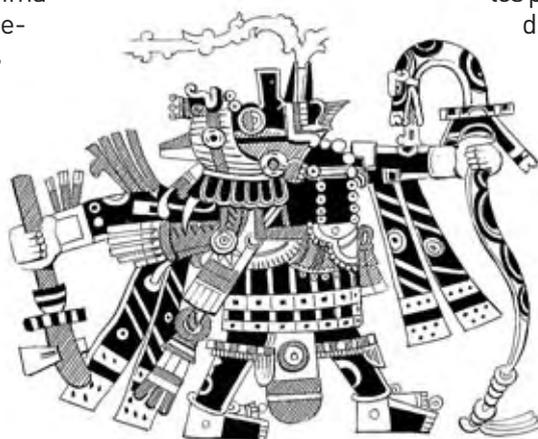
expressions culturelles moins élitaires telles que les cultures populaires « traditionnelles », les cultures urbaines (hip-hop) ou les cultures immigrées.

Un nouvel infléchissement fut donné par la ratification de la convention UNESCO de 2003 sur le patrimoine culturel immatériel. Dès lors, entrent dans le champ patrimonial des expressions culturelles inséparables des groupes humains qui les portent – fêtes, pratiques musicales ou théâtrales, savoir-faire techniques... À la classique « protection », notion qui s'applique aux monuments et aux œuvres d'art, est substituée la « sauvegarde », qui suppose une participation active du groupe dépositaire.

L'anthropologie est alors concernée à deux niveaux. D'une part, elle est mise à contribution par le simple fait que les programmes de sauvegarde de concernent essentiellement des objets classiques des études folkloristes et de l'ethnologie métropolitaine. D'autre part, la sociologie des pratiques culturelles voit surgir un nouvel objet qui n'est pas réductible au mode classique de formation de l'objet patrimonial. Cette double implication avait été préparée dès les années 1990, par l'infléchissement de la notion de « patrimoine ethnologique » vers l'ethnologie de la patrimonialisation, considérée comme un phénomène majeur de notre société.

De là, dans ce champ particulier, un possible renouveau de la notion de « démocratie culturelle » : les professionnels de la culture peuvent éviter de se positionner en surplomb et tenter de mener avec les populations concernées les opérations de sélection des traits à sauvegarder sous la forme de démarches participatives. Une telle démarche vient d'être menée dans le parc naturel régional des Ballons des Vosges, posant le problème d'une reconfiguration des rapports entre savants, politiques et populations, ainsi que d'une redéfinition globale du patrimoine, de la pratique anthropologique et de l'action culturelle. ■

Frédéric Maguet



ARCHÉOLOGIE DÉNIGRÉE

Les mythologies de nos origines

Jusque dans les années 1980, la France a laissé ravager les vestiges de son passé. Ses décideurs considèrent l'archéologie comme illégitime. Au Louvre, le visiteur ne contemple que des chefs-d'œuvre extraits du sol de Grèce, de Rome ou d'Orient. Depuis la Renaissance, telles sont les nobles origines culturelles des élites françaises.

Jean-Paul Demoule

Professeur à l'université de Paris I, auteur de «*On a retrouvé l'histoire de France*».

Les constructions des nations modernes, à partir de la Révolution française et du romantisme, se sont appuyées sur de grands récits, où se mêlent intimement faits historiques et mythologies. L'histoire de l'Allemagne commençait classiquement avec la victoire du Germain Arminius contre les légions romaines du général Varus, en l'an 9 de notre ère. À l'emplacement présumé de cette bataille, l'empereur Guillaume 1^{er} fit élever, en 1875, un gigantesque monument de pierre – ses ornements de bronze provenaient de la fonte des canons français pris lors de la guerre de 1870. Mais le véritable lieu de ladite bataille n'a été formellement identifié que récemment, grâce à des fouilles archéologiques détaillées, près de la ville de Kalkriese. Un musée vient d'y être inauguré, en présence de la chancelière Angela Merkel.

Les grands récits nationaux peuvent aussi se fonder sur des défaites. Celle aux Thermopyles en 480 av. J.-C. fut longtemps exaltée par la jeune nation grecque, dont l'indépendance avait été acquise face aux Turcs, successeurs de l'antique Empire perse – 300 Spartiates conduits par Léonidas préférèrent s'y faire tuer jusqu'au dernier plutôt que de se rendre aux Perses. Israël, où les jeunes recrues viennent jurer «*Massada ne tombera pas une nouvelle fois* (Chenit Matzada lo tipol) !» en haut du dernier bastion de la résistance juive face aux armées romaines, en 73 de notre ère. Les Serbes commémorent la fatale bataille de Kosovo Polje en

1389 face à l'armée ottomane qui sonna, pour près d'un demi-millénaire, le glas de l'indépendance des Balkans – d'où l'importance symbolique de conserver ce territoire au sein de leur nation.

Vestiges du passé ravagés

Le cas de la France est plus complexe. Chaque nation européenne a construit, au centre de sa capitale, un grand musée national exposant les précieuses reliques archéologiques qui fondent et légitiment ses origines, son territoire et son histoire. Objet de toutes les attentions des pouvoirs successifs, le grand musée du Louvre ne contient aucun objet issu du sol métropolitain. Le visiteur n'y contemple que des chefs-d'œuvre extraits du sol de Grèce, de Rome ou d'Orient. Car telles sont les nobles origines culturelles des élites françaises, depuis la Renaissance et jusqu'à nos jours.

Les autres pays d'Europe ont veillé, depuis longtemps, à préserver tant bien que mal leur patrimoine archéologique et à créer les institutions chargées de mener des fouilles préventives et d'en présenter les résultats. Jusque dans les années 1980, la France a laissé ravager irrémédiablement les vestiges du passé dans le sol de ses villes et de ses campagnes. Pourquoi ?

Il suffit d'entendre les discours des décideurs économiques, mais surtout politiques, pour mesurer leur agressivité démesurée envers l'archéologie et les archéologues. Cette science

est, pour eux, fondamentalement illégitime. L'archéologie coûterait-elle trop cher ? Difficile de l'affirmer : ce coût est d'environ 200 millions d'euros par an, soit trois euros par an et par Français, ou un dix-millième (0,01 %) du PIB ! Bien moindre que tant d'autres contraintes qui pèsent sur les aménagements du territoire.



© SEBASTIAN CORNEANU/FOTOLIA.COM

Origines difficiles à assumer

Cette illégitimité – qui contraste avec l'affection que ces aménageurs portent à l'archéologie égyptienne ou mexicaine – affecte donc bien la vision de leur passé. Nous descendons de barbares frustes et vaincus, du moins d'après notre récit national, les Gaulois. Ces pittoresques personnages – l'école nous l'enseigne depuis longtemps – ne furent « civilisés » que par la conquête romaine, qui nous a aussi légué sa vision des peuples soumis. Mais les Romains, à leur tour, ont été vaincus par les Francs, qui nous ont légué notre nom et celle de notre ancienne monnaie. Pourtant notre langue ne descend pas du franc ou francique, une langue germanique, mais du latin. Les Francs ont été vaincus culturellement : leur groupe militaire et minoritaire s'est trouvé immergé dans la population gallo-romaine conquise, bien supérieure en nombre.

Difficile donc d'assumer de telles origines, lesquelles sont gommées, déformées, maquillées de diverses manières. Les Gaulois et leurs gauloiseries sont considérés avec une condescendance amusée : cf. Astérix. La conquête

romaine est positivée, malgré le million de morts et d'esclaves de la guerre des Gaules et l'ordre nouveau magnifié – d'où l'intérêt du régime de Vichy pour cette défaite régénératrice, qu'a célébrée François Fillon, alors Premier ministre, en inaugurant le nouveau musée d'Alésia en mars.

Quant aux Francs, on oublie de dire que Clovis et Charlemagne (Karl des Grosse) parlaient une langue germanique et qu'ils sont aussi revendiqués par les Allemands. Leur période, celle du Haut ou du Premier Moyen Âge, fut longtemps un des grands blancs de l'histoire et de l'archéologie de la France.

On fait pourtant commencer au baptême de Clovis la « naissance de la France », comme l'atteste la célèbre formule des « quarante rois qui ont fait la France ». Au Puy, en 2011, le précédent président de la République l'a d'ailleurs rappelé. Toute la question est sans doute là. La « France » n'a pas d'origine. Ou alors il faut remonter à ses premiers occupants humains, des *homo erectus* dont les traces les plus anciennes (1,6 million d'années) ont été retrouvées dans le Languedoc, à Lézignan-la-Cèbe. Les frontières du royaume de Clovis n'avaient rien à voir avec celles de notre pays actuel. Et depuis lors – sinon depuis 1,6 million d'années –, brassages et métissages n'ont cessé de se succéder et de se mêler, engendrant à chaque fois des synthèses provisoires.

Mission de l'archéologie

Renan définissait en 1882 la « nation » comme « un plébiscite de tous les jours ». C'est bien là sa seule définition tenable, si tant est qu'un sentiment d'appartenance communautaire soit nécessaire à notre existence sociale – dérégulation quotidienne sous-tendue par l'idéologie ultralibérale, pour laquelle il n'y a pas de liens sociaux, mais seulement une réunion de consommateurs et de producteurs.

L'archéologie, pas plus que l'histoire, n'a pas pour mission de créer et d'entretenir des mythes nationaux, qui souvent finissent mal. Elle doit nous aider à comprendre les trajectoires des sociétés humaines, et à y situer notre destin. ■

Jean-Paul Demoule

« RACES » ET RACISME

Un usage forgé dans les contextes scientifiques et idéologiques du XIX^e siècle

Le terme de « *race* » n'est pas le reflet d'un concept scientifique. Il s'est appuyé sur une vision « naturaliste » de l'Homme issue de la pensée des Lumières et de l'anthropologie physique du XIX^e, qui ont tenté d'expliquer la diversité physiologique, sociale et culturelle en rabattant les groupes humains à leur seule dimension biologique, à leur « nature ».

Gilles Boëtsch

Directeur de recherche CNRS, membre du SNCS.

Apparu dans les années 1930, le terme de « *racisme* » repose sur une théorie « pseudo-scientifique » de hiérarchie des « races » élaborée au cours du XIX^e siècle. Mais le concept même de « race », que l'on peut faire remonter au début du XVI^e, n'est pas un concept scientifique : il s'appuie sur l'idéologie « raciale » qui prône l'existence de groupes biologiquement distincts au sein de l'espèce humaine, ce qui ne correspond pas à une réalité observable par la science.

Travaux des anthropologues physiques réfutés par Darwin

Les anthropologues physiques du XIX^e siècle ont développé des travaux « raciologicals » pour tenter de trouver les bases scientifiques de l'existence de races humaines. Mais dès 1870, Darwin en a rejeté le concept en expliquant que chez l'Homme il y a continuité entre groupes humains (1) – contrairement aux races animales domestiques pour lesquelles les éleveurs ont introduit une discontinuité par sélection.

L'usage du terme de « *race* » doit se lire dans les contextes historiques et idéologiques du moment. Déjà, au Siècle des Lumières, l'idée qu'il existait des « races supérieures » (à peau claire) et des « races inférieures » (à peau foncée) était dans les débats philosophiques (2). La défense des sociétés esclavagistes va contribuer

à développer des théories pseudo-scientifiques particulières comme le polygénisme.

Cette « théorie » expliquait que les différences entre les « races » n'étaient pas entre groupes humains d'une même espèce (*Homo sapiens*), mais entre espèces différentes au sein du genre *Homo*. Ainsi cette « théorie » rejette le monogénisme créationniste, mais postule que les groupes humains auraient des ancêtres différents pour chaque espèce : les Asiatiques descendraient des orangs-outangs (même zone géographique), les Africains des gorilles (même zone géographique), et les Européens des chimpanzés – les plus « intelligents » des primates. Des anthropologues américains « sudistes » se retrouvent parmi les adeptes de cette théorie (3).

Des non-scientifiques, hérauts du racisme

Ce sont finalement des non-scientifiques qui vont être les hérauts les plus percutants du racisme : le comte de Gobineau (1816 – 1882) ou encore Vacher de Lapouge (1854 – 1936). Pour Gobineau, écrivain et diplomate, la « race » blanche (aryenne) serait supérieure aux autres « races » – ce présupposé idéologique sera repris par les théoriciens du nazisme (4). Vacher de Lapouge, théoricien de la fumeuse « anthroposociologie », tente d'expliquer que ce sont les « races » blondes avec un crâne allongé (doli-

chocéphales) qui constitueraient les « races » supérieures.

Membres du mouvement scientifique du XIX^e siècle, les anthropologues physiques ont contribué à construire une approche positiviste autour de la morphologie humaine. Dès 1859, Broca fonde la Société d'anthropologie de Paris – l'année de parution de *L'origine des espèces* (5). Cette société va se donner comme objet d'étude « les races humaines », par les moyens de la biométrie et de la physiologie. Les caractères descriptifs des races humaines étaient finalement peu nombreux – couleur de la peau, forme et couleur des cheveux, couleur des yeux, stature et forme de la tête. Ce qui fera varier le nombre de « races » humaines de 3 à 126, selon les auteurs. Si tout cela ne semble guère sérieux, cette catégorisation raciologique a été et risque toujours d'être très dangereuse pour les populations minoritaires ou marginales.

Le terme de « race », même s'il est d'un usage social évident, n'est pas pour autant le reflet d'un concept scientifique. Il s'est appuyé sur une vision « naturaliste » de l'Homme issue de la conjonction de la pensée des Lumières et de l'anthropologie physique du XIX^e, qui ont tenté d'expliquer la diversité morphologique, physiologique, sociale et culturelle en rabattant les groupes humains à leur seule dimension biologique, à leur « nature ». Mais l'Homme est avant tout un humain. Et chaque être humain présente ses propres caractéristiques biolo-



giques et génétiques. L'humanité, dans ses différences et par la diversité même de ses composantes constitue une véritable richesse pour elle-même. Le respect de cette différence ne doit surtout pas s'appuyer sur des théories scientifiques toujours susceptibles de « réfutabilité » au sens popperien du terme, mais sur des considérations morales et éthiques. ■

Gilles Boëtsch

→ Notes/Références

1. DARWIN, C. *La Descendance de l'homme et la sélection sexuelle*. [Trad. E. Barbier]. Paris : Reinwald, 1891 [1871].
2. À l'exception notable de Condorcet, grand défenseur de l'égalité et de la fraternité, qui prendra fait et cause pour l'abolition de l'esclavage.
3. Cf. J.-C. Nott et G.R. Gliddon : *Types of manking* (1854), *Indigenous races of the earth* (1857). Agassiz, L. Hommes et singes. *Revue scientifique* (2^e série), 1874, n° 35, p. 813-821.
4. En particulier par l'eugéniste Hans F. K. Günther : cf. *The racial elements of european history*.
5. DARWIN, C. *De l'origine des espèces*. [Trad. E. Barbier]. Paris : Reinwald, 1876 [1859].

DU JEU DE L'OIE AUX JEUX VIDÉO

Les jeux comme reflets de la culture

Façonnés par les industriels du loisir, les jeux vidéo occupent une part importante du temps libre des jeunes. Ils leur fournissent une identité valorisante à travers leurs mondes virtuels. Ils révèlent une approche culturelle épousant l'air du temps, où il faut *booster* son personnage, parfois à coups d'argent réel, pour en faire un être d'exception.

Laurent Trémel

Sociologue, syndiqué au SNCS-FSU.

L'étude de la pratique des jeux peut constituer un bon indicateur de l'évolution de la société et de sa culture. L'idée n'est pas nouvelle : on la trouve, par exemple, dans l'ouvrage de Becq de Fouquières (1869), dans les essais bien connus de Huizinga (1951) et Caillois (1958), ou encore dans les travaux de Lhôte (1994) [cf. encadré].

Jeux aux dimensions militaristes

Avant la Première Guerre mondiale, la production de jeux aux dimensions militaristes (jeux de l'oie, lotos) prépare, en Europe et notamment en France, la jeunesse à la guerre. La fabrication des trains et des voitures miniatures accompagne le processus d'industrialisation au cours du xx^e siècle (1).

Lhôte s'est intéressé aux jeux de l'oie, massivement diffusés dans la population au cours du xx^e siècle. Il montre que – par l'intermédiaire de l'ordonnancement de ses différentes cases – ce jeu a servi de support à la diffusion de toutes sortes de « messages », d'idéologies – et ce jusqu'à nos jours (Lhôte, op. cit., p. 260).

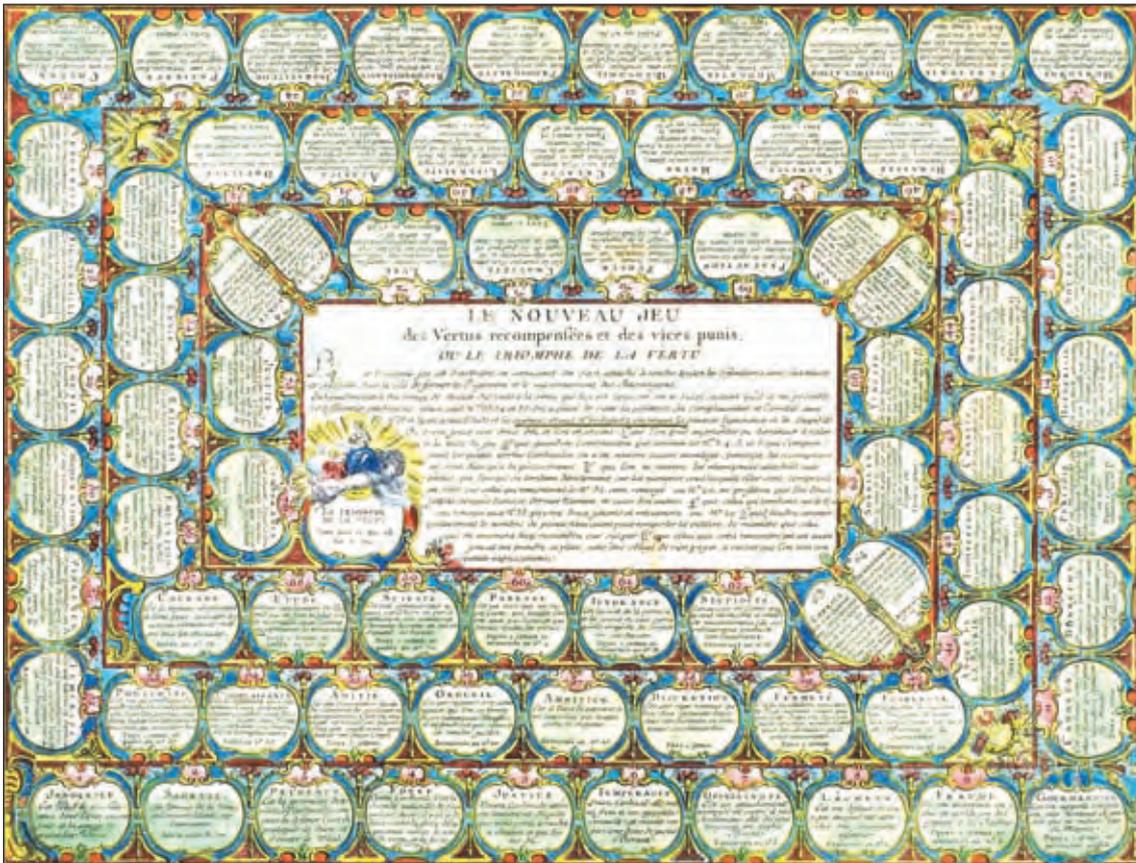
Jeux vidéo, révélateurs d'une crise économique et identitaire

Lors de nos travaux (2), nous nous sommes intéressés aux contenus des jeux vidéo, produits culturels qui ont acquis, en une vingtaine d'années, une importance primordiale parmi les loisirs des jeunes, et des moins jeunes. Succédant, en quelque sorte, aux jeux de rôles sur table

ÉTUDES DES JEUX COMME RÉVÉLATEURS D'UNE CULTURE

Bibliographie au format de poche

- *Les jeux des Anciens : leur description, leur origine, leur rapport avec la religion, l'histoire, les arts et les mœurs* de Louis Becq De Fouquières (C. Reinwald, 1869).
- *Les jeux et les hommes* de Roger Caillois (Gallimard, 1958).
- *Homo ludens : essai sur la fonction sociale du jeu*. Johan Huizinga (Gallimard, 1951).
- *Histoire des jeux de société : géométries du désir* de Jean-Marie (Flammarion, 1994).
- *Mythologie des jeux vidéo* de Laurent Trémel et Tony Fortin (Le Cavalier bleu, 2009).
- *Jeux de rôles, jeux vidéo, multimédia : les faiseurs de mondes* de Laurent Trémel (PUF, 2001).



Le Nouveau Jeu des Vertus récompensées et des vices punis ou le triomphe de la Vertu, Éditeur : Crépy, Paris, 1763. Collection du Musée national de l'Éducation (CNDP, Rouen).

édités au début des années 1970 (3), les jeux vidéo sont apparus en période de crise sociale et économique. En parallèle à leur développement, la société a été confrontée à toutes sortes de problèmes, affectant notamment la jeunesse. Cette crise s'est traduite par un chômage massif et une déqualification professionnelle de nature à engendrer précarité économique, sociale, et identitaire.

Étudiés du point de vue anthropologique, les parcours proposés dans ces jeux obéissent à une symbolique où les personnages incarnés acquièrent peu à peu des « grandeurs » : ils deviennent de puissants magiciens, des seigneurs féodaux, des mutants dotés de pouvoirs extraordinaires, des chefs d'État, des sportifs de renom, se distinguant du « commun ».

IDENTITÉ VALORISANTE FOURNIE DANS LES MONDES VIRTUELS

Alors que, dans la « vraie vie », les adolescents et les jeunes adultes peinent à se construire une identité valorisante, celle-ci leur est désormais fournie dans les mondes virtuels des jeux vidéo. Façonnés par les industriels du loisir, ils occupent une part importante de leur temps libre

et révèlent une approche culturelle épousant « l'air du temps ».

NOUVELLE DIMENSION MONÉTAIRE

Ces dernières années, le phénomène s'est encore accentué avec l'apparition des « jeux en ligne ». En parallèle à un vécu souvent problématique, ces jeux permettent de se connecter chaque jour dans un « monde », d'incarner là un « avatar » qui progressera inéluctablement vers le chemin de la réussite. Reflétant les mécanismes socioéconomiques capitalistes, une dimension monétaire a été ajoutée, dans les jeux les plus récents, aux principes de compétition. En investissant une somme modérée en argent « réel » dans le jeu, on *booste* en quelque sorte plus rapidement son personnage, afin d'en faire un être d'exception.

On peut se référer aux processus constatables dans *World of Warcraft* (4), le jeu en ligne le plus joué au monde – près de 10 millions de personnes d'après les chiffres fournis par l'éditeur. Ou à *Battleforge* (5), dont nous avons analysé plus précisément les mécanismes (Trémel, 2011), ou encore au jeu pour enfants *Dofus* (6).

Dans certaines fictions cinématographiques

→

→ destinées aux mêmes publics, des personnages, ne pouvant en fait rien espérer de leur existence quotidienne, trouvent désormais leur salut dans le virtuel... Effets d'une crise qui se prolonge ? Nous pensons bien évidemment au destin du petit cadre de *Matrix*. Ou, plus récemment, à celui du *marine* paraplégique d'*Avatar* qui ne parvient à sauver le monde de Pandora et ses habitants, les Na'vis, qu'au travers de l'incarnation de son avatar...

Se revendiquant de l'anthropologie, des « penseurs » glosent désormais sur la « posthumanité » au travers de « thèses » sujettes à caution. Selon eux, dès lors que, pour des raisons économiques, sociales et écologiques, la situation dans le « monde réel » deviendrait désespérée, il faudrait en quelque sorte transposer ce qui fait le sel de la vie, les questionnements, voire les luttes, dans le virtuel... Ou pour les plus cyniques d'entre eux, consommer avec délectation dans les « paradis artificiels » ainsi fabriqués, succomber à l'esthétique illusoire ainsi créée...

Plus prosaïquement, nous concluons sur la nécessité pour les acteurs sociaux, les mouvements politiques et les scientifiques d'observer et d'étudier – avec plus d'intérêt et de vigilance que ce qui se fait actuellement – les pratiques liées à ces « loisirs numériques ». Il faudra veiller



© CHAOS/FOTOLIA.COM

à rompre avec les formes de collusion entre savants et industriels du loisir. Observables ici ou là depuis plusieurs années, ces pratiques découlent des politiques impulsées par la droite libérale. Là encore, l'étude de la pratique des jeux peut se révéler un bon indicateur de l'évolution de la société et de la culture qui les a vus naître. ■

Laurent Trémel

→ Notes/Références

1. La consultation des collections historiques des musées se révèle en ce sens d'un grand intérêt. Voir notamment sur ce sujet celles du Musée national de l'Éducation (Centre national de documentation pédagogique, Rouen) : www.cndp.fr/musee
2. Voir notamment Trémel 2001, Trémel et Fortin 2009.
3. *Donjons et Dragons*, le plus connu d'entre eux, fut édité aux États-Unis en 1974.
4. <http://eu.battle.net/wow/fr>
5. Trémel L., 2011, « Battleforge : jeu de stratégie et/ou mimesis d'une société capitaliste ? », in *Les Carnets de géographes*, n° 2 [www.carnetsdegeographes.org] : www.battleforge.com/intro/index?lang=fr
6. www.dofus.com/fr

CULTURES TECHNIQUES DÉVALORISÉES

Pour une technicité «cultivée»

Les cultures techniques sont multiples et vivantes, mais méprisées en dehors des groupes où elles se développent. Englobées avec la culture scientifique, elles sont dévalorisées. Les conditions de leur intégration – comme objets de culture générale – demeurent une question sociale vive.

Jean-Louis Martinand

Professeur émérite à l'ENS de Cachan, syndiqué au SNESUP.



Exercer son esprit critique, c'est porter une attention extrême aux mots, aux images, à la logique de leurs enchaînements, à la rigueur d'une démonstration ; c'est

pouvoir, grâce à l'histoire, aux sciences économiques et sociales, à l'éducation aux médias, se situer dans la société, comprendre ses données principales, savoir lire un document et en



→ *interroger la validité; c'est être conscient des choix sociétaux, culturels, esthétiques, des valeurs dont on a hérité, et en approfondir le sens grâce à la littérature, aux arts, à l'histoire, à la philosophie...*», suggèrent Stéphane Beaud et Robert Jammes dans un appel très bienvenu à « Former l'esprit critique » en développant le jugement et l'initiative intellectuelle à l'École (1).

Malgré l'ouverture des trois points après *philosophie*, l'absence des mathématiques, des sciences de la nature, des sciences de l'ingénierie surprend (2). Comment l'impasse sur ces « disciplines » d'apprentissage et d'exercice du questionnement fécond contre la *doxa* est-elle possible aujourd'hui ? Sur quels présupposés implicites repose cette omission ?

Culture scientifique opposée à culture générale

Les sciences sont obligatoires à l'école primaire depuis la loi organique de 1882. Pour Ferdinand Buisson, l'un de ses promoteurs, il s'agit d'enseigner dans les leçons de choses « *ce que nul ne peut ignorer* », y compris des inventions récentes. Si la culture scientifique demeure aujourd'hui peu répandue, c'est sans doute à cause des difficultés – largement sous-estimées par les scientifiques eux-mêmes – de l'éducation scientifique. Cela s'explique aussi par le fait qu'elle rencontre des oppositions des forces antisciences. Il en existe de redoutables.

On pourrait croire que la bataille des « humanités modernes » (3) dans le secondaire a été gagnée autour de 1900, et que les débats d'alors sont dépassés. Mais le fond de la « culture générale » reste pour la majorité des élites françaises les « *humanités classiques* ». Les sciences, les techniques représentent le changeant, le périssable, l'éphémère : elles n'ont pas vocation à être au fondement de l'éducation cultivée, selon la *Ratio Studiorum* (4). Le débat n'est pas superficiel, et les arguments ne sont pas subalternes.

POUR UNE CULTURE (SCIENTIFIQUE) DU QUESTIONNEMENT FÉCOND

Pour une culture (technologique) de l'anticipation réalisable

QUATRE ENJEUX

- Étendre la familiarité pratique avec des objets, des phénomènes, des processus, des dispositifs, des procédés, des textes et des formes symboliques.
- Appréhender et ordonner intelligiblement la diversité du monde naturel et artificiel.
- Populariser un patrimoine universel de représentations, d'explications, d'inventions, et de langages spécifiques accumulés, développés, rectifiés, rationalisés.
- Permettre l'« interpellation » des experts et de leurs arguments, la participation aux délibérations et aux décisions en anticipant les conséquences et les conditions.

DEUX APPUIS

- 1. Le rapport expérimental aux processus naturels, base du développement scientifique et technique moderne.
- 2. La pensée avec des modèles : usage, épreuve, adaptation, de représentations hypothétiques et opératoires pour interpréter, expliquer, prévoir, inventer, questionner.

Culture technique mal identifiée et méprisée

L'idée de culture technique est d'ordinaire mal identifiée, dans un syntagme ambigu de « *culture scientifique et technique* ». La situation est pourtant contrastée : à la différence de la culture scientifique peu répandue sauf dans certains milieux, la culture technique existe. Ou plutôt, il se développe de multiples cultures techniques vivantes, mais méprisées en dehors des groupes de métiers ou d'affinités. Englobées avec la culture scientifique, elles sont dévalorisées, au nom de la culture des humanités. Elles sont aussi objet de mépris, au nom de la culture scientifique seule légitime parce que seule capable d'atteindre le fondamental.

Intégration des techniques à la culture générale

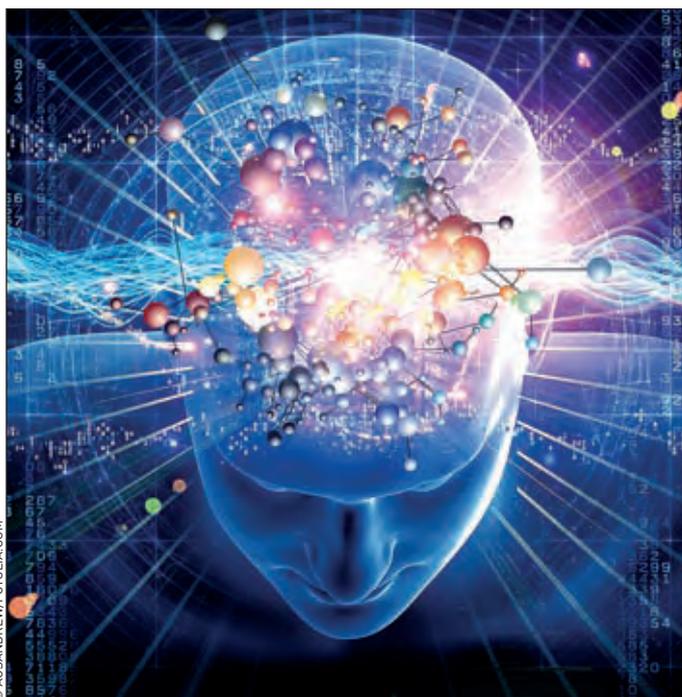
Les conditions d'une intégration des techniques – comme objets de culture générale – sont donc une question sociale vive (*cf. encadré*). C'est aussi une idée très récente qui a émergé, il y a moins d'une génération. Le plan Langevin-Wallon de réforme de l'école, par exemple, ne défend pas la « culture technique » : il promeut « l'égalité de toutes les tâches sociales, ce qui implique que les formations techniques ne soient pas privées de culture générale ». La technique y est évoquée de deux façons : dans le cadre de la spécialisation professionnelle, comme dépassement de celle-ci ; et comme application de la science, sous sa dépendance.

Ces positions sont encore très répandues. Cependant, en deux générations, le paysage social, technique et culturel a été bouleversé. Les définitions implicites ou explicites de la culture ou des cultures doivent être révisées.

Largement « cultivée » en France et d'abord par l'École, la culture littéraire est fondée sur une technicité partagée, valorisée, discutée et pratiquée : maîtrise de techniques spécialisées d'écriture, de lecture, de commentaire. Mais pourquoi d'autres technicités, de manière analogue, n'auraient-elles pas vocation à fonder des cultures qui contribuent à la culture générale ? Dans tel domaine des sciences ou telle technique de production ou d'organisation du travail, les arguments d'exclusion portent curieusement sur leur technicité : « trop spécialisé », « trop technique ».

Il faut organiser un débat honnête, qui débouche sur des choix fondateurs. À ce titre, cet échange pour confronter les technicités – en récuser certaines, en promouvoir d'autres – n'est pas interne à l'École, à l'Université, ou au monde culturel : il est politique. Pour que les « armes soient égales », il faut une « définition de combat loyal » pour la notion de culture. C'est en ce sens que l'on peut proposer : une technicité « cultivée », c'est-à-dire pratiquée, partagée, discutée, valorisée. ■

Jean-Louis Martinand



→ Notes/Références

MARTINAND, J.-L. Sciences, Techniques, Technologie. In *L'enseignement des sciences. Actes du colloque 2000*. Centre d'Alembert (Université Paris-Sud Orsay : www.centre-dalembert.u-psud.fr), 2000.

MARTINAND, J.-L. La Culture technique et l'école française entre Prométhée et Sisyphe. In BEILLEROT, J., WULF, C. (dir). *L'Éducation en France et en Allemagne. Diagnostics de notre temps*. Paris : L'Harmattan, 2003.

1. *L'Humanité* du 23 avril 2012.

2. La liste fait référence explicitement aux disciplines scolaires du second degré. L'éducation physique et sportive peut aussi être citée parmi les « disciplines oubliées » : elle est tout de même autre chose que l'addiction programmée au sport-spectacle !

3. Les sciences et langues vivantes.

4. Paru en 1598, ce document définit les fondements du système éducatif jésuite : fr.wikipedia.org/wiki/Ratio_Studiorum

DÉFICIT D'ACCÈS À LA CULTURE PRATIQUE

Pour un nouvel alphabétisme

Le déficit des apports de l'École et des médias aux savoirs pratiques, techniques et scientifiques est alarmant. Sous l'empire du virtuel et du *bon sens*, la participation aux décisions locales et aux choix de société s'avère problématique.

Gérard Lauton

Maître de conférences à l'université Paris-Est Créteil, membre du bureau national du SNESUP.

L'expression *culture pratique* évoque souvent un corps disparate de recettes, voire d'adages, à appliquer au gré des situations. Accoler ces deux termes *culture* et *pratique* apparaît incongru à certains, tant le second semble éloigné des canons de la Culture. Pourtant l'acquisition d'une *culture pratique éclairée* se révèle indispensable pour maîtriser des situations simples.

Tant bien que mal se transmettent des fragments de *culture pratique* censés aider à se tirer d'affaire face à une difficulté de la vie courante ou lors d'une étape d'un projet en cours. L'individu est alors voué à faire le tri entre des réponses aux sources souvent non identifiées, et aux contenus parfois contradictoires.

Grâce aux *réseaux d'échange de savoir* ou aux ressources partagées sur le Web, une nouvelle donne est à l'œuvre, offrant une certaine interactivité sur la pertinence des réponses – protocoles wiki... Mais ces échanges laissent une bonne part des personnes dans le désarroi, faute de clefs et de repères pour démêler le vrai du faux. Les forums sur les pannes en informatique montrent les affres d'utilisateurs aux abois. De même pour les forums sur la santé... Hormis les cas de problème résolu, ils se lamentent sur leurs errances. Quant aux sphères qui détiennent le



© SHOCKY/FOTOLIA.COM

savoir convoité, elles se tiennent à l'abri, sauf débouché commercial à la clef.

Celui qui a déjà un bagage osera se prendre par la main en réunissant une documentation ou en se rapprochant de cercles d'experts afin d'éclairer son problème, s'il ne se noie pas sous un flot de contenus.

Emprise du virtuel et du « bon sens »

Le bilan des savoirs de *base* – enseignement obligatoire, médias – est contrasté : cf. en physiologie humaine, 60 % des Français ne connaissent pas les gestes qui sauvent ; accablants résultats de sondages parmi la jeunesse sur contraception et prévention. L'engouement pour l'informatique, souvent l'apanage des garçons, semble tempérer ce tableau pessimiste sur le déficit d'accès à la *culture pratique*. Mais la compétence programmatique d'un *geek* ne remplace pas la connaissance du monde réel. Une simulation sur écran d'un phénomène ne garantit pas de le maîtriser en situation – conduite automobile... La banalisation de l'extrême violence, notamment dans les jeux vidéo, n'induit-elle pas, chez certains, la vision mythique d'un corps humain *punching-ball* à l'épreuve des coups, voire à celle des balles, insensible à la souffrance et nanti de plusieurs vies ?

Pour économiser l'énergie, une administration zélée a installé une minuterie dans un local équipé de tubes à néon, obligeant l'usager à actionner fréquemment l'éclairage... Calculette en main, un physicien a démontré l'absurdité de cette décision : une part déterminante de l'énergie est consommée au stade de l'allumage... *Bon sens* confronté à un paradoxe du réel. Sous l'empire du virtuel et du *bon sens*, comment participer aux décisions locales et aux choix de société ?

Nouvel alphabétisme

Que dire d'un programme officiel de sciences physiques qui prévoyait en Première A un laboratoire recensement des différents isotopes de l'uranium et des particules associées, avec une part expérimentale forcément réduite à néant ? Comment rendre un savoir scientifique attractif en le liant à ses *enjeux pratiques* ? Pourquoi tant d'attitudes convenues et si peu d'humour chez les gardiens de ce temple ? Quelle devrait être la part de l'observation et de la modélisation ? De l'inductif et du déductif ? On peut s'alarmer du déficit des apports de l'École et des médias à un continuum de *culture pratique, technique et scientifique* dans la population. Est-il exagéré de parler d'un *nouvel analphabétisme* ?

Présentés à de jeunes adultes (20 - 30 ans) en reprise d'études, ces exemples illustrent nos lacunes. Pour obtenir une eau à 40 °C, quelles proportions d'eau froide à 10 °C et d'eau chaude à 60 °C ? Certes, il suffit de mettre la main... Très peu savent calculer la température d'un mélange par une moyenne pondérée. Le didacticien Gérard Vergnaud a exposé le manque à gagner (plusieurs

millions d'euros) dû à des applications erronées de la règle de trois dans le secteur agricole. Des phénomènes comme la hauteur maximale d'une colonne d'eau (10 m 33) ou de mercure (76 cm) restent peu connus : pour faire monter l'eau jusqu'en haut d'un immeuble, mieux vaut que la pompe soit en bas... Une voiture roulant à 100 km/h passe à 10 h 30 au km 25, et une autre passe à 130 km/h dans l'autre sens à 12 h 30 au km 450. À quelle heure se croisent-elles ? Casse-tête pour beaucoup...

Un physicien évoque une route bordée de platanes sans glissière de protection : « *Si vous rouliez sachant que chaque bord donnait sur un vertigineux à-pic de 20 m, oseriez-vous slalomer à 70 km/h ? Or, le choc contre l'arbre et celui d'une chute de 20 m seraient d'une violence identique !* » Qui le sait ? On enseigne la résistance des matériaux aux mécaniciens. Aux autres de s'exposer à des bévues : accrocher un tableau de 500 g à un piton supportant 20 kg, ou poser une étagère large de 2 m et d'épaisseur 15 mm qui fléchira sous la charge. Pourtant au stade élémentaire, les lois et formules qui régissent ces phénomènes seraient accessibles au collégien, au lycéen, à l'adulte curieux. Que d'accidents et de gags dus à un objet qui « lâche ». Certes, les cas pratiques ne se présentent pas nécessairement ainsi. Mais l'aptitude à poser calmement un modeste calcul n'est-elle pas de nos jours un élément de *culture pratique* pour maîtriser des situations simples ?

Pour une culture pratique éclairée

Nombre d'étudiants ont choisi une mention Maths-Info, en rêvant de piloter des dispositifs programmés – jeux vidéo... Ils sont déçus par l'absence du *volet pratique* dans le cursus et la prévalence du socle théorique. Répondre à un tel rêve n'est-il pas un objectif recevable pour le secteur éducatif et les mouvements d'éducation populaire dans les quartiers ? Un cheminement partant d'une pratique est pour beaucoup une planche de salut pour aller plus loin. Des relais de diffusion du savoir tentent de le faire – Cité scientifique, clubs et bars de la science... Au-delà, se pose la question du rapport social au savoir : ou bien je fais du « presse-bouton » en bon exécutant de systèmes conçus par d'autres, ou bien je désire comprendre et maîtriser des phénomènes, et je gravis des étapes de l'objet au concept. Une participation citoyenne aux choix peut-elle s'affranchir, dans et hors l'École, de l'acquisition d'une *culture pratique éclairée* ? ■

Gérard Lauton

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SUPÉRIEUR DANS LA GALAXIE UNIVERSITAIRE

Quel statut pour les enseignants artistes ?

Les artistes doivent continuer de participer aux enseignements et aux recherches menés dans les écoles supérieures d'art, qui délivrent désormais des diplômes au grade de master assujettis aux évaluations de l'AERES. Avec les chercheurs et les universitaires, il faut réfléchir aux statuts de ces praticiens des idées, qui ont une approche trop éloignée de celle du doctorat.

Stéphane Trois Carrés

Professeur à l'école supérieure d'art et *design* Le Havre-Rouen, chargé de cours à université Paris-Est Marne-la-Vallée, syndiqué au SNESUP.

Vous avez de nouveaux collègues, ils sont dans les écoles supérieures d'art... C'est plutôt une bonne nouvelle ! Les établissements supérieurs d'enseignement artistique ont choisi de travailler sous les principes de la réforme LMD, optant pour des diplômes nationaux, plutôt que des diplômes uniquement validés par le ministère de la Culture. L'enseignement artistique supérieur n'est plus isolé, il rentre dans la galaxie universitaire.

Confrontée aux risques et aux bienfaits de l'hétérogénéité, l'université doit s'interroger sur la place possible pour cet enseignement. Comment accueillir ces savoirs forgés dans des pratiques singulières, innovantes et, le plus souvent, lointaines des normes du savoir universitaire ? Quelle place imaginer pour ces nouvelles pratiques du savoir et leur enseignement ? Et quel statut donner à ces enseignants artistes aux parcours originaux ?

Un master délivré par des écoles supérieures d'art

Les écoles supérieures d'art se retrouvent assujetties aux évaluations triennales de l'AERES. Des réflexions collectives sont menées, depuis quelques années, au sein du ministère de la Culture en lien avec des chercheurs. Mais rien n'est arrêté : les solutions semblent venir avec l'usage au sein même de

cet enseignement. Cette question mérite d'être davantage portée auprès de la communauté des chercheurs et de l'Université.

Historiquement, la plupart des écoles d'art étaient des services municipaux. Ils délivraient des diplômes d'État validés par le ministère de la Culture : rien qui ne permette de faire un saut dans le monde universitaire. Longtemps les deux mondes se sont côtoyés, au gré des va-et-vient expérimentaux.

Durant une décennie, de difficiles négociations ont eu lieu, afin que les établissements supérieurs d'enseignement artistique et leurs enseignants puissent délivrer des diplômes au grade de master. C'est fait : la réforme LMD est enfin acceptée par ce corps de fonctionnaires qui a compris l'enjeu que cela représente.

Un statu quo a été dessiné : un artiste ayant fait ses preuves peut participer à la délivrance d'un master, si ce diplôme est accompagné par un enseignant titulaire d'un doctorat. De surcroît, la théorie doit être enseignée par ces mêmes enseignants, excluant de faits les théoriciens et critiques d'autres horizons.

Paradoxalement, on constate une lente convergence des deux formes d'enseignement supérieur : les préoccupations théoriques et pratiques se mélangent, et les nouveaux modes de création et de diffusion du savoir accélèrent

cette osmose. L'articulation *praxis/theoris* fait que l'on ne peut plus opposer ces enseignements.

Une mutation de l'enseignement artistique

Cet enseignement se caractérise par la mise à disposition de matériel, d'espace et d'atelier ;



© ROLFIMAGES/FOTOLIA.COM

la conduite d'entretiens personnalisés ; et l'évaluation collégiale des projets des étudiants. C'est ainsi que l'étudiant en art doit inventer sa forme et lui donner une cohérence. Une pédagogie individuelle de la curiosité et de l'expérimentation est mise en place afin de générer pour l'étudiant une méthode autonome et idiosyncrasique. Les écoles d'art ne sont plus des « beaux-arts » – on dit *art* pour ne pas dire création, quel que soit le champ d'application, *design* ou art plastique.

Le statut de l'enseignant artiste

L'artiste peut-il participer à l'évaluation des recherches ? Il serait déraisonnable de lui demander des doctorats, l'exercice n'étant pas compatible avec les fondamentaux pratiques de l'activité artistique. Alors, comment permettre aux artistes de conduire des recherches alors que c'est leur activité quotidienne ? Fondamentalement, l'artiste cherche et trouve. Il invente et pousse les horizons... L'exposition et le catalogue sont la publication la plus fréquente.

Quel statut leur donner, alors qu'il est déraisonnable de « monter » ces praticiens au rang de doctorat ? Les instances doivent-elles inventer un autre grade qui reconnaîtrait la valeur de l'artiste enseignant du supérieur dont la nature est loin d'être universitaire ? Le doctorat doit-il évoluer et s'imaginer sous des formes étendues à d'autres pratiques du savoir ?

Parce que l'art se pratique avant de se théoriser et qu'il peut se théoriser au cours de sa pratique, les postes dans les écoles d'art doivent continuer d'être attribués à des praticiens, plutôt qu'à des universitaires. Durant ces quarante dernières, les écoles d'art ont acquis une importante expertise dans l'invention des formes, sociales ou plastiques. Et les cours, expositions, colloques réalisés dans ces établissements sont propices à la découverte d'autres perspectives et il s'agit bien d'actes de recherches.

La raison de l'artiste se construit sur une intuition. « Savant maladroit », il applique des théories qui n'existent pas encore, les explicitant en cours de développement. Ironiquement, beaucoup de docteurs en esthétiques travaillent sur des œuvres qui ont été produites hors du cadre intellectuel de l'Université. C'est avec les chercheurs et les universitaires qu'il faut réfléchir aux

statuts de ces praticiens des idées qui apportent la réplique aux cadres théoriques et donnent à voir et à entendre les idées contemporaines.

La place des productions artistiques dans le champ de la recherche

Expositions, performances et éditions, publications doivent être considérées en soi, comme l'expression des compétences critiques les plus fines. Elles ont la capacité d'intégrer des données complexes et d'en rendre compte, voire de fournir une visibilité aux concepts. Ces films, expositions, catalogues et autres documents, qui nourrissent les universitaires, ne valent-ils pas eux aussi la reconnaissance de l'Institution ?

L'Université change, la recherche aussi. Les artistes sont invités aux réflexions, mais ils restent sur les strapontins de la recherche. Pourquoi devraient-ils passer par ce doctorat qui n'est pas prévu pour eux ? Et quelle place donner aux théoriciens issus de la critique d'art ? Le doctorat n'est pas prévu pour l'élaboration d'une pensée sensible et intuitive, c'est pour autant ce qui se joue dans l'art. Il est temps d'ouvrir un nouvel atelier avec les différentes institutions de l'enseignement supérieur afin d'imaginer comment s'accorderont les différentes méthodes de savoir pour le plus grand bien de la connaissance. ■

Stéphane Trois Carrés

VALORISATION DU PATRIMOINE UNIVERSITAIRE

Les universités en quête d'identité investissent le champ culturel

La culture, l'histoire, le patrimoine sont mobilisés par les universités européennes pour renforcer leur identité. En France, des services ou des projets émergent pour encadrer cette politique de préservation et de valorisation du patrimoine universitaire ou de la culture scientifique et technique.

Sébastien Soubiran

Responsable de la coordination de la politique muséale de l'Université de Strasbourg, jardin des Sciences.

La valorisation du patrimoine des universités fait l'objet d'une préoccupation croissante. Depuis le début des années 2000, elle connaît une multiplication de travaux, de réseaux et de projets dédiés. Soutenue par les institutions européennes, cette nouvelle dynamique revendique le patrimoine des universités comme une part importante du patrimoine

culturel européen. Elle émerge dans les champs académiques et muséaux – Nuria Sanz, Sjur Bergan (dir.), 2002 ; Marta Lourenço, 2005. Les musées et collections scientifiques figurent en bonne place de ces actions.

En France, cette prise de conscience se traduit par la création de nouvelles structures et l'émergence de réseaux sur le plan national.

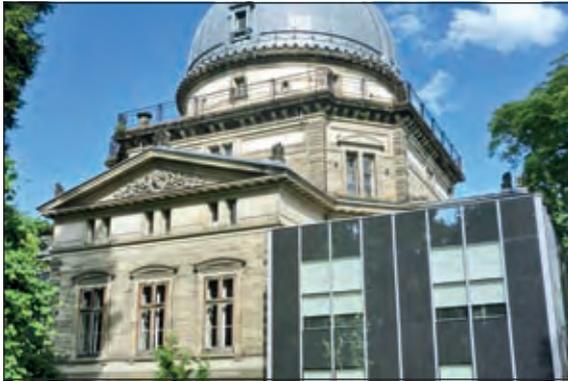
JARDIN DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Valorisation des collections et transmission des savoirs

Défini comme «un projet résolument culturel qui intègre les dimensions éducative, scientifique et récréative» (1), le jardin des Sciences de l'Université de Strasbourg assure une mission de valorisation des collections et musées de l'université et de transmission des savoirs (2). «Je suis convaincu que cette dimension de culture scientifique et de richesse patrimoniale qui renvoie à l'histoire de l'université de Strasbourg, associée à la nécessité d'ouverture de l'université vers la ville, vers la société, d'ores et déjà centrale dans chacune de nos universités, le sera forcément demain dans nos réflexions sur la construction de la nouvelle université», souligne Bernard Carrière, président honoraire de l'université (1).

Dominique Ferriot, Marta Lourenço. «De l'utilité des musées et collections des universités», *Lettre de l'OCIM*, 93, 2004, p. 4-16. 1. «Entretien avec Bernard Carrière (président de l'Université Louis Pasteur - Strasbourg 1, de 2002 à 2007)», *Lettre de l'OCIM*, 109, 2007, p. 40-41. 2. Situé au cœur de l'université, le jardin propose des opérations de diffusion de culture scientifique et technique, un parcours muséal et des modes de médiations qu'il développe *in situ* – au planétarium, dans la galerie d'actualité scientifique, expositions...

Composés d'acteurs du monde académique, muséal et patrimonial et parfois de représentants d'administration de l'État, ces réseaux peuvent être structurés autour d'objectifs précis : préservation du patrimoine scientifique contemporain, inventaire national des types et figurés paléontologiques. Ou plus informels, par exemple à la suite de colloques, conférences ou symposium – à Lille en 2004, Montpellier en 2005, Nancy en 2006 et Strasbourg en 2009 (cf. les actes publiés par Gérard P.A. et la vidéo sur www.canalc2.tv).



© JONATHAN STUTZ/FOTOLIA.COM

Cette reconnaissance dans le champ patrimonial et muséal s'accompagne d'actions sur le terrain (préservation, mise en public) et de travaux académiques pour mieux comprendre ce patrimoine des universités : l'ensemble contribue à développer notre connaissance de ce qu'il recouvre – Boudia S., Rasmussen A., Soubiran S. (dir.), 2009. De telles opérations témoignent d'un début de prise en compte par l'administration française, même si les acteurs de terrain sont loin de rencontrer l'aide et les moyens nécessaires à des opérations d'envergure (S. Boudia, « Patrimoine et collections scientifiques des universités », *U-culture*, n° 2, 2007).

Ouverture de l'université sur la Cité

Partout en Europe, les universités vivent aujourd'hui une période charnière. Avec le processus de Bologne, les mutations dans leur mode de gouvernance (mise en concurrence, recherche de financements, rôle des régions) poussent à la construction ou à la réaffirmation d'une « identité » forte de chaque université. Cela se traduit fréquemment par la volonté des équipes dirigeantes de développer ou de renforcer l'ouverture de l'université sur la Cité et par une attention, sinon nouvelle du moins accrue, envers les processus de construction identitaire et leurs instruments potentiels. La culture, l'histoire, le patrimoine sont alors mobi-

lisés comme des outils à même d'aider à la construction ou la recomposition d'une identité. Ils offrent un moyen de s'inscrire de fait dans le territoire qui partage cette histoire, ce patrimoine, cette culture – une telle démarche rappelle celle rencontrée en France dans les années 1980 avec le patrimoine industriel (Jeanne Choffel-Mailfert, 1999). Ces changements dans le mode de gouvernance des universités et de reconstruction d'identités (fusion d'universités, création des pôles d'excellence) sont également perceptibles avec la mise en place des PRES, de la Loi LRU, du plan campus ou du grand emprunt déployés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Volonté de soutenir une politique culturelle et patrimoniale

Un point remarquable dans la mise en place de ces réformes est la volonté affichée par plusieurs universités de soutenir une politique culturelle et patrimoniale, à côté de celles de recherches et d'enseignement – cf. la rénovation des musées Fragonard ou d'ethnographie de Bordeaux 2.

À la faveur des fusions d'universités ou de projets financés par le grand emprunt, des services ou des projets émergent pour encadrer cette politique de préservation et de valorisation du patrimoine universitaire ou de la culture scientifique et technique. Ces nouvelles structures font une place plus importante aux collections et musées au sein de l'université, à la fois en les inscrivant dans les politiques de recherche et d'enseignement, mais également grâce un début d'intérêt pour leur valeur patrimoniale et ce que cela implique pour investir le champ culturel (cf. *encadré*).

Sans faire preuve d'un optimisme béat, les évolutions du mode de gouvernance des universités françaises renforcent leurs responsabilités en la matière – la disparition d'interlocuteurs spécifiques pour les questions de patrimoine et de culture scientifique et technique au sein des tutelles reste préoccupante. Si ces changements en cours comportent encore beaucoup d'inconnues – en particulier sur les moyens disponibles pour soutenir les ambitions affichées –, quelques exemples en France donnent des raisons d'y croire. Pour les universités, il s'agit là d'une véritable opportunité de se questionner sur leur rôle et leur capacité d'innovation dans le champ culturel, et sur leur nécessaire ouverture vers la Cité. ■

Sébastien Soubiran

INSTITUT FRANÇAIS DU SÉNÉGAL

Partage des cultures et compréhension mutuelle

«*Ce qui s'impose [...], c'est le dialogue des Cultures [...]. Ce mouvement de révolution culturelle, né dans les douleurs des conquêtes, des massacres et des déportations; grandi par le hasard des voyages, des partages, des traités, il s'agit maintenant de l'organiser de façon rationnelle, et humaine en même temps: dans un dialogue où chaque race, chaque nation, chaque civilisation recevant et donnant en même temps, chaque homme pourra en se développant, s'épanouir en personne.*» Léopold Sédar Senghor, *Liberté 3*, le Seuil, Paris 1977, p. 10.

Jean-Luc Le Bras

Directeur de l'Institut français du Sénégal.

La culture agit, selon l'expression d'André Malraux, comme un « anti-destin », capable d'offrir à l'homme la possibilité de dépasser sa condition et d'accéder à un nouvel horizon. La formule vaut-elle pour un pays ?

La France s'est construite sur un projet culturel qu'elle entend partager avec le reste du monde, tant ses valeurs prétendent à l'universalisme. Portée par le ministère des Affaires étrangères et européennes, son action culturelle extérieure est devenue un axe majeur de sa stratégie d'influence. Présente dans le monde entier, elle s'appuie sur un réseau exceptionnel de centres culturels, désormais appelés instituts français, complété par le réseau de l'Alliance française créé en 1883.

L'Institut français du Sénégal

Présent à Dakar et à Saint-Louis, l'Institut français du Sénégal anime un réseau sénégalais qui regroupe trois alliances – à Kaolack (au sud-est de Dakar), à Ziguinchor (au sud du pays), et à Banjul en Gambie. Sous le label Institut français, ce réseau diffuse l'excellence culturelle et scientifique de notre pays, conformément à la direction impulsée par le gouvernement. À travers de nombreux partenariats, notre institut contribue à l'émergence de nouveaux talents, dans le domaine des arts comme des sciences.



PROMOUVOIR LE DIALOGUE INTERCULTUREL

Le dialogue interculturel, les échanges sont les voies privilégiées pour accompagner le développement du Sénégal. L'institut s'efforce de favoriser la coopération culturelle, de créer des partenariats durables entre professionnels, d'encourager la compréhension mutuelle ainsi que la sensibilisation aux différentes cultures, et de promouvoir l'apprentissage du français et d'autres langues.

Nos échanges culturels, scientifiques ou éducatifs favorisent la consolidation des relations franco-sénégalaises. Ils contribuent à développer dans ce pays une culture de paix, de partage de valeurs, de dialogue et de débats d'idées

EXPOSITION OCÉANS & SAVANES

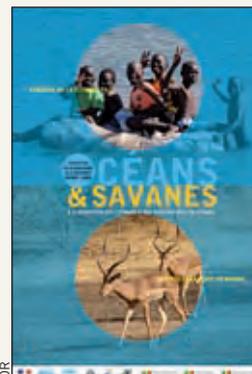
Les élèves sénégalais, acteurs de la protection de l'environnement

L'Exposition océans & savanes a rassemblé élèves et scientifiques, opérateurs français et sénégalais, autour de la sensibilisation à la protection de l'environnement, en particulier des littoraux et parcs naturels du Sénégal menacés. Ce projet de culture scientifique a permis la rencontre entre des chercheurs de l'IRD et des collégiens et lycéens de Dakar et de Tambacounda, au sud-est du pays. Les 25 panneaux de cette exposition sont le fruit de l'exploration sur le terrain des élèves et des commentaires des chercheurs qui travaillent sur les espèces animales des savanes ou sur les océans (1).

De mars à novembre 2011, les élèves, membres de clubs scientifiques, sont partis à la découverte de deux sites naturels en péril : la baie de Hann à Dakar et le parc naturel du Niokolo-Koba, classé au patrimoine mondial par l'UNESCO. Au fil de leur exploration, ils ont rencontré des partenaires institutionnels, universitaires, associatifs et artistiques. Avec eux, ils ont décrit les sites et analysé les problématiques environnementales, sociologiques et scientifiques.

Présentée à l'Institut français lors de la semaine de la science 2011, l'exposition a attiré plus d'un millier d'élèves des lycées de Dakar-ville et de sa banlieue. Pour l'occasion, Kaddu-Yaraax, une compagnie sénégalaise de théâtre-forum, a créé et joué le spectacle *La Baie n'est pas une poubelle* (2). En résidence à Normale Sup-Paris, la compagnie de théâtre scientifique des Atomes Crochus a été invitée à présenter deux contes scientifiques sur l'environnement. En 2012, l'exposition poursuit son itinérance dans le réseau culturel français au Sénégal et dans les établissements scolaires de Dakar et de Richard Toll.

1. Exposition enrichie grâce au matériel scientifique prêté par l'IRD.
2. Cette création a également été jouée hors les murs dans les quartiers de Dakar.



nécessaire au développement. Notre institut s'inspire des compétences et des idées de ses partenaires et les met en relation avec ses propres expériences interculturelles et professionnelles. Il est à la fois un partenaire et un prestataire de services pour tous ceux qui œuvrent à cet échange culturel.

SOUTENIR LES ÉCHANGES SCIENTIFIQUES

Les échanges éducatifs, scientifiques et culturels avec le Sénégal se multiplient, notamment dans le domaine universitaire et scientifique : projets de coopération, bourses d'enseignement pour les enseignants-chercheurs, renforcement des capacités de recherche et de formation à la recherche scientifique. Ces programmes, qui s'appuient de longue date sur les laboratoires de recherche sénégalais, ont permis de créer de nouvelles synergies avec nos partenaires scientifiques français implantés au Sénégal – CNRS, IRD, CIRAD.

À travers diverses manifestations, notre institut agit en faveur de la diffusion de la culture scientifique. La semaine de la science constitue un modèle de synergie entre de nombreux par-

tenaires français et sénégalais : elle est l'occasion de redonner le « goût des sciences » aux lycéens et étudiants (*cf. encadré*).

L'institut participe financièrement aux colloques et autres manifestations scientifiques. En parallèle à ses activités culturelles (concerts, expositions, cinéma), il présente mensuellement des conférences qui réunissent les plus éminents chercheurs sénégalais, français et internationaux. Elles sont l'occasion de débattre des problématiques de notre société comme l'agriculture, le développement durable, la sociologie, la gouvernance.

La promotion des sciences auprès des élèves et des étudiants est l'une des préoccupations majeures des autorités éducatives du Sénégal. Et le montage de nos projets réunit de nombreux acteurs sénégalais et français, publics comme privés, autour d'un objectif commun de vulgarisation et de valorisation scientifique. Ces deux facteurs contribuent au succès de nos actions. « *Rien de grand ne se fait sans passion* », selon Victor Hugo. ■

Jean-Luc Le Bras

LA VIE DE LA RECHERCHE (VRS) ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

Individuel (25€) Institutionnel (50€) Prix au numéro : 8€
(Abonnement facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP)

Institution :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Merci de nous renvoyer ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :
SNCS, 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex.

ADHÉSION

66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu.



M^{me} M.

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Adresse personnelle :

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :
 au laboratoire à votre domicile

EPST : CEMAGREF CNRS INED
 INRA INRETS INRIA
 INSERM IRD LCPC

EPIC (précisez) :

Autre organisme (précisez) :

Délégation régionale :

Administration déléguée :

Section scientifique du Comité national :

Commission scientifique spécialisée :

Grade : Échelon : Indice :

Section locale SNCS :

ADHÉSION RENOUELEMENT

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) : n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP. **Chèque** à l'ordre du SNCS.
 • **À adresser à la trésorerie nationale:** sncs3@cnrs-bellevue.fr — Tél. : 01 45 07 58 61.

Pour connaître le montant de votre cotisation, reportez-vous à la grille consultable sur le site du SNCS :
www.sncs.fr/IMG/pdf/Bulletin_d_adhesion.pdf

SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES [SNCS-FSU]
 1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex
 Tél. : 01 45 07 58 70 — Télécopie : 01 45 07 58 51
 Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr
www.sncs.fr

FORMULAIRE 2011/12

- ADHÉSION
 RENOUELEMENT
 MODIFICATION



M^{me} M.

Nom

Prénom

Tél. (domicile/portable)

Établissement & Composante

Année de Naiss.

Tél./Fax (professionnel)

Discipline/Sec.CNU

Catég./Classe

Unité de Recherche (+ Organisme)

Courriel (très lisible, merci)

Adresse postale (pour Bulletin et courriers)

Si vous choisissez le prélèvement automatique, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts sur le revenu. L'indication de votre adresse électronique usuelle** est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

Date + Signature

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [SNESUP-FSU]
 78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 Paris
 Tél. : 01 44 79 96 10 — Télécopie : 01 42 46 26 56
 Courriel : accueil@snesup.fr
www.snesup.fr

VRS

La Vie de la recherche scientifique



ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA RECHERCHE
LA RECHERCHE TRAHIE
ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET COMITÉ NATIONAL
L'EUROPE ET LA RECHERCHE
LA PROTECTION SOCIALE

La Vie de la recherche scientifique (VRS) explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez au fil des dossiers les grands sujets qui sont au cœur de vos interrogations et de vos exigences



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN
INDIVIDUEL : 25€ • INSTITUTIONNEL : 50€

REVUE ÉDITÉE PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES (SNCS-FSU)

INSTITUTION :

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Courriel :

Tél. :

Télécopie :

Mobile :

Dom. :

Abonnement à compléter et à renvoyer avec votre règlement au : Syndicat national des chercheurs scientifique (SNCS-FSU), 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70. Télécopie : 01 45 07 58 51. Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr. SiteWeb : www.sncs.fr

RÉGIE PUBLICITAIRE : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ, TÉL. : 05 55 24 14 03/06 19 94 66 85

Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 71234 Marne-la-Vallée cedex 2 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 754 275 778 00842 - RCS Meaux - Crédit photo : Jupiter Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition
■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr